

La Lettre *

Le sceau Sarkozy

« Voilà comment François I^{er} a mérité d'être surnommé le protecteur et le restaurateur des lettres. Il délivrait aux imprimeurs et aux libraires des lettres patentes de privilège, scellées de son grand scel, pour que les œuvres de l'esprit fussent, pour ainsi dire, sacrées et inviolables ».¹

En sera-t-il de même du sceau du Président de la République ? Protégera-t-il avec la même efficacité nos œuvres au point de les rendre sacrées et inviolables lorsqu'elles sont diffusées dans les tuyaux numériques ?

On peut en douter. Nicolas Sarkozy a pris à contre-pied la Commission Copé en annonçant avec force qu'il était opposé à toute augmentation de la redevance, promesse de sa campagne assure-t-il. Une des rares qui sera tenue ? Dans le même temps comme en écho à Nicolas Sarkozy, Jean-François Copé se dit favorable à une deuxième coupure publicitaire. Si elle est instaurée, cette coupure portera son nom : la coupure Copé, comme la vignette automobile immortalisa Ramadier. On entre dans l'histoire comme on peut. Le montant estimé de ce nouveau coup de main donné aux groupes privés de la télévision, environ 250 à 300 millions d'euros, ne sera pas suffisant quelque soit le taux de taxation pour financer convenablement ce qui est nécessaire au service public. D'autres propositions de financement du service public sont évoquées : taxation des fournisseurs d'accès à internet, élargissement de l'assiette de perception de la redevance, indexation de la redevance sur le coût de la vie. Pourquoi pas ? Tout dépendra des montants.

Nicolas Sarkozy dans sa lettre de mission du 27 février à Jean-François Copé s'interrogeait sur le rôle de la Télévision Publique en matière de création artistique, audiovisuelle et cinématographi-

que française et européenne, louables intentions ! Mais les faits étant têtus, pour que la Télévision Publique puisse jouer ce rôle là – essentiel à la création – il faut qu'elle soit financée. Aucune des pistes ouvertes pour l'instant ne sont suffisantes pour satisfaire à la lettre de mission. Nous, les créateurs, ceux de la Scam et de la Sacd notamment, avons toutes les raisons d'être inquiets. L'avenir du service public de télévision semble sombre, tant la propension à soutenir les groupes privés de télévision s'affirme de jour en jour.

Le candidat Nicolas Sarkozy avait pourtant déclaré en avril 2007 : « la création a besoin d'aide si l'on ne veut pas que la loi du profit à court terme décide de tout ». Belle déclaration qui augurait d'une véritable politique en faveur de la création et qui s'inscrivait dans cette tradition française de l'état protecteur des arts et lettres. Hélas, ce temps semble déjà bien lointain. Le sceau de Nicolas Sarkozy semble s'apposer sur un faire part de la Mort du service public. Nous ne sommes pas prêts à faire ce deuil. Il nous faudra batailler au parlement au moment de la discussion du budget audiovisuel. Nous le ferons.

¹ Paul Lacroix : Notice au « *Recueil de Vraie Poésie Française* » (1544/1869).

IL NOUS FAUDRA

BATAILLER.

NOUS LE FERONS.

Scam*

Juin 2008
numéro 32

Rapport
d'activité 2007
pages 02

Pour que vive la
Télévision Publique
par Ange Casta
page 04

Animal on est mal !
pages 07

Prix Scam 2008
page 10

Les Étoiles de la Scam
page 14

protection des sources
= défense des libertés
page 16

Moussa Kaka
page 20

Rapport d'activité 2007

La Scam compte à ce jour plus de 25 000 auteurs appartenant aux différents domaines qui alimentent son répertoire. La singularité et la force de la société sont de réunir au sein d'une même maison les auteurs de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, des images fixes. L'assemblée générale annuelle est l'occasion de rendre compte de l'activité de votre société, placée sous l'autorité de votre conseil d'administration, et avec le concours de l'ensemble des services administratifs.

Votre Société, gérée par des auteurs que vous avez élus, a ses exigences : équité entre les auteurs, efficacité, transparence des tarifs et des mécanismes de répartition, soutien à la création au travers de son action culturelle. Sur le plan économique, la Scam, en 2007, a été sur tous les terrains et ses perceptions ont ainsi progressé de 11 %, ce qui les porte à 70 millions d'euros. Pour maintenir et affirmer sa vitalité, la Scam mène plusieurs chantiers, en interne et en externe.

En interne, elle poursuit sa mise à niveau informatique en application du nouveau mode de répartition des droits audiovisuels qui a permis d'accélérer les répartitions ; ainsi, le premier trimestre 2007 a-t-il pu être réparti en novembre de la même année au lieu de février 2008. C'est ce même effort qu'il faudra prochainement entreprendre pour les droits radiophoniques, avec la mise en place d'un nouveau barème dont vous débattrez lors d'une assemblée générale en fin d'année. Enfin, la consécration en 2007 de la gestion par la Scam des droits secondaires des journalistes, avec la conclusion d'accords les concernant en propre avec France Télévisions et l'Ina, consolide la gestion collective et ouvre une nouvelle phase de développement pour votre société.

En effet, la singularité de la Scam vient de ce que sa dynamique est fondée sur « l'affectio societatis », un vouloir vivre ensemble exprimé par des auteurs issus d'horizons divers, en vue d'un objet commun ancré au plus profond de chacun, et cette diversité et ce renforcement sont particulièrement bien venus au moment même où la « société de l'information » qui se déploie à grande vitesse avec les prestataires de l'internet n'en finit pas de défier les titulaires de droits. Nous avons donc engagé avec les pouvoirs publics un dialogue permanent nous permettant d'être une force de propositions pour défendre le répertoire de la Scam et ses auteurs. À titre d'exemple, les travaux de la Commission Olivennes ont abouti en novembre 2007 à un accord interprofessionnel sur la lutte contre le téléchargement

et pour le développement des offres légales des œuvres.

Enfin, le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique réfléchit, avec la participation active des professionnels dont toutes les sociétés d'auteurs, aux droits et obligations des prestataires de l'internet, en vue de proposer un régime de responsabilité mieux adapté à la réalité de leur activité et régulant mieux la diffusion des œuvres car ce sont toujours les périls découlant d'une circulation sauvage des œuvres numérisées qui accaparent notre attention.

Plus que jamais la propriété intellectuelle, la gestion des droits des auteurs et les sociétés en charge de leurs intérêts professionnels et patrimoniaux doivent s'adapter à l'évolution de la diffusion des œuvres sur de multiples media ; dans la société de l'information, les auteurs et leurs sociétés doivent s'unir et conjuguer leurs efforts pour faire face aux défis d'un monde sans frontière en pleine mutation.

C'est bien pourquoi il a paru nécessaire à votre conseil d'administration de coopérer plus activement avec la Sacd, sa société sœur en audiovisuel

notamment, de rassembler leurs forces pour mener des réflexions concertées et des actions communes pour la défense du droit d'auteur.

La coopération se développera autour de 3 axes principaux :

- la collaboration en vue de négocier avec les opérateurs offrant un accès individualisé aux œuvres de leurs répertoires,
- la constitution d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux actions communes à entreprendre pour une gestion des droits plus efficace encore,
- des actions communes en matière d'action culturelle, de communication et de défense professionnelle des auteurs (actions auprès des pouvoirs publics, aides à la formation, actions dans les festivals, développement d'une action européenne et internationale...).

Oui, nous traversons toujours une période de profondes mutations mais l'avenir n'est pas irrémédiablement bouché, des pistes nouvelles se font jour. Il appartient à la Scam de toujours anticiper, et réfléchir aux actions à entreprendre pour défendre la création.

La Scam en chiffres

Extraits du rapport de Laurent Duvillier, délégué général gérant, approuvé par l'assemblée générale du 4 juin 2008 (1)

Les auteurs de la Scam

Au 31 décembre 2007, la Scam regroupe 25 613 auteurs, dont 1 449 en Belgique et 370 au Canada. En 2007, la Scam a accueilli 2 109 nouveaux membres, auteurs ou héritiers d'auteurs décédés.

Ventilation des membres par répertoire :

Télévision	60,98 %
Œuvres électroniques	2,40 %
Œuvres institutionnelles	2,28 %
Images fixes	1 %
Radio	13,63 %
Presse	2,02 %
Littéraire	11,87 %
Non ventilés par répertoire (héritiers)	5,80 %

par Laurent Duwillier, délégué général gérant.

Les œuvres audiovisuelles

Au cours de l'année 2007, 32 691 nouvelles œuvres audiovisuelles ont été déclarées, toutes chaînes confondues (environ + 18 % par rapport à 2006). Les documentaires et grands reportages unitaires représentent 16 % des classements, les séries représentent 25 % et les reportages 60 %. 15 983 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2006 sur les sept chaînes hertziennes, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2005.

Les œuvres sonores

Au titre des diffusions 2006, 1 097 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques (+ 3 % en un an) et 1 257 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits (soit + 12 %). Au titre de l'année d'exploitation 2006, 34 045 heures d'œuvres radiophoniques ont été réparties au cours de l'année 2007, soit une baisse de 12 % par rapport à l'année d'exploitation 2005.

Les œuvres écrites

En 2007, la Scam a réparti 616 238 € directement aux auteurs, dont 252 572 € au titre des droits de reprographie. Par ailleurs, 243 477 € ont été versés aux éditeurs. 126 584 € ont été répartis à 1 113 auteurs du Groupe Liaisons.

Images fixes

Durant l'année 2007, la Scam a réparti : 158 191 € pour 1 092 photos et 165 466 € pour 25 774 dessins. La première répartition des droits de reprographie pour les sommes non documentées a été effectuée en avril 2007 ; elle a concerné 100 auteurs pour un montant global de 5 023 €.

Les perceptions

En 2007, la Scam a perçu 70,94 millions d'euros soit une hausse de 11,03 % par rapport à 2006.

Les répartitions

En 2007, la Scam a réparti 65,23 millions d'euros soit une augmentation de 10,40 % en un an. En dix ans, le nombre d'associés ayant perçu des revenus Scam a plus que doublé (17 892 en 2007 contre 6 798 en 1997). Dans le même temps, 91 % d'entre eux continuent à toucher moins de 10 000 € par an de droits.

L'action culturelle

De juin 2006 à mai 2007, la Scam a consacré 974 977 € à l'aide à la création, à la promotion, à la diffusion des œuvres et à la formation des auteurs.

L'action sociale

En 2007, la Scam a aidé vingt deux auteurs au titre du fonds de solidarité, pour un montant de 33 200 €, soit une moyenne de 1 509 €. Elle a attribué 740 737 € au titre de la pension à 665 bénéficiaires (+ 8 %). Le montant moyen attribué est de 1 114 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration a accordé 4 500 € à quatre membres de la société au titre de l'aide judiciaire.

La gestion

L'année 2007 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 1 052 602 euros. Le taux du coût de gestion est de 13,11 % (en baisse de 1,65 %).

DEUX PROJETS DE RÉFORME POUR LA SCAM

Pour accompagner l'évolution du répertoire sonore de la Scam, faire face au volume croissant d'œuvres déclarées et s'adapter aux exploitations diverses dues à la convergence des médias, la commission des œuvres du répertoire sonore a élaboré un projet de nouveau barème des œuvres sonores, non plus axé sur le critère (subjectif) d'élaboration des œuvres, mais sur le critère (objectif) de définition des genres (documentaire unitaire, essai radiophonique, billet, chronique, entretien reportage, débat, interview, rubrique...). Le conseil d'administration a adopté ce projet. Courant juillet, il sera adressé pour avis, à tous les membres de la Scam qui auront jusqu'au 8 septembre pour faire part de leurs observations ; cette consultation concernera également un projet de modification des statuts ayant pour principaux objectifs de nettoyer les textes et d'harmoniser les critères d'attribution de grade des membres. L'assemblée générale se réunira en fin d'année pour se prononcer sur ces deux projets.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES SPRD

La commission permanente de contrôle des sociétés de perceptions et répartitions des droits vient de publier son rapport annuel 2007. Celui-ci est disponible à l'accueil de la Scam ou en consultation directe sur le site de la Scam.

www.scam.fr

(1) l'intégralité du rapport est disponible sur www.scam.fr ou sur simple demande auprès du pôle relations auteurs (01 56 69 64 22).

Pour que vive la Télévision

Le 8 janvier dernier la déclaration de Nicolas Sarkozy, a fait l'effet d'une bombe. C'était il y a presque six mois. Ses mots valent la peine d'être rappelés : « Je propose que nous accomplissions une véritable révolution culturelle dans le service public de la télévision... Sa vocation c'est d'offrir au plus grand nombre un accès à la culture, c'est de favoriser la création française... Elle ne peut pas fonctionner selon des critères purement mercantiles... Je souhaite que l'on réfléchisse à la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques... » Des mots importants qui incitent à se tourner une fois de plus vers l'histoire, pour éviter peut-être de la revivre.

Lorsqu'à la fin de 1987 nous avons créé le groupe de travail « **Pour que vive la Télévision Publique** », TF1, la chaîne fondatrice de la Télévision Française, créée avec l'argent public, avait été vendue par le gouvernement Chirac, trois milliards de francs, au groupe de travaux publics de Francis Bouygues, dont le second était Patrick Le Lay. Cela dès les premiers mois de la cohabitation en 1986. Certes, pour rassurer, il y avait eu un simulacre de négociation autour du « mieux disant culturel »...

Nous étions six dans ce groupe de travail. Avec moi il y avait Pierre Bourdieu, sociologue, professeur au Collège de France, Max Gallo, historien, secrétaire national à la Culture du Parti Socialiste, Claude Marti, spécialiste des questions de communication, Christian Pierret, président de la Caisse des Dépôts, Jean Martin, juriste, aujourd'hui avocat de la Société des rédacteurs du *Monde*. Plus tard Pierre Moinot, personnage emblématique de la défense des valeurs culturelles, nous a rejoints. Nous refusions la logique de la marchandisation globale de la télévision commencée en 1970, et plus encore l'abandon progressif par la Télévision Publique des missions qui légitimaient son existence. Faut-il les rappeler ? **Informer, cultiver, distraire**. Nous voulions contribuer à **retrouver le chemin du sens** dans une société bouleversée, en train de perdre ses repères essentiels. Nous avons compris que la Télévision Publique s'engageait dans une impasse, à terme, mortelle.

Dès **1987** nous avons proposé l'**abandon de la publicité** contre la création – donnant-donnant, franc pour franc – d'une **Contribution Culture et Communication** modulée, prélevée sur l'ensemble du chiffre d'affaire de la publicité, tous médias confondus. La publicité est, on le sait, le fer de lance de la société marchande. À chacun son rôle, sa part de responsabilité, à chacun sa place dans un juste équilibre. **La citoyenneté** et l'intérêt général étaient au cœur de cette démarche.

En **1988** François Mitterrand venait d'être réélu, Michel Rocard était Premier

Ministre. Il partageait notre sentiment, devenu largement public, il l'a redit récemment. Nombre de personnalités de la culture, de la création, du monde scientifique, de la vie sociale et syndicale, l'ensemble des associations de téléspectateurs, soutenaient cette démarche. Mais c'était sans compter avec la puissance des intérêts croisés, économiques et politiques qui ont su l'étouffer.

Il y a vingt ans nous utilisons **les mots mêmes** qui ont été repris le **8 janvier** par Nicolas Sarkozy. Alors que la Télévision publique, financièrement exsangue, se débat pour continuer à exister. Quelle sera la suite ? On connaît la réflexion désabusée : « Quand on veut enterrer une réforme on crée une commission ».

Démarche citoyenne ? Notre objectif, notre espoir, était de voir la Télévision Publique disposer des moyens de **se reconstruire** pour jouer pleinement son rôle. Pour être l'un des outils majeur – l'école à la fin du 19^e siècle – qui aide à comprendre le monde, à comprendre l'autre, à se comprendre soi-même, face à des défis de plus en plus complexes qui mettent en jeu la survie même de l'humanité. Nous avons compris qu'il fallait pour cela utiliser les moyens même que l'évolution de l'histoire mettait à notre portée, sans déroger aux valeurs fondamentales. « *Aller à l'idéal et comprendre le réel* » affirmait Jean Jaurès, philosophe avant d'être politique, qui savait que l'un ne pouvait pas aller sans l'autre.

Le temps humain est au cœur de la question que nous pose l'existence d'une Télévision Publique. Patrick Le Lay l'avait bien compris. Le président de TF1, plus important groupe de télévision commerciale d'Europe, déclarait en juillet 2005, avec beaucoup de cynisme, pas mal de provocation, et une forme de candeur : « *Ce que nous vendons à Coca-cola c'est du temps de cerveau humain disponible* ». Tout est dit.

Citoyenneté ? Nous sommes passés en deux siècles du **temps industriel au**

LA CITOYENNETÉ
EST AU CŒUR DE
CETTE DÉMARCHÉ

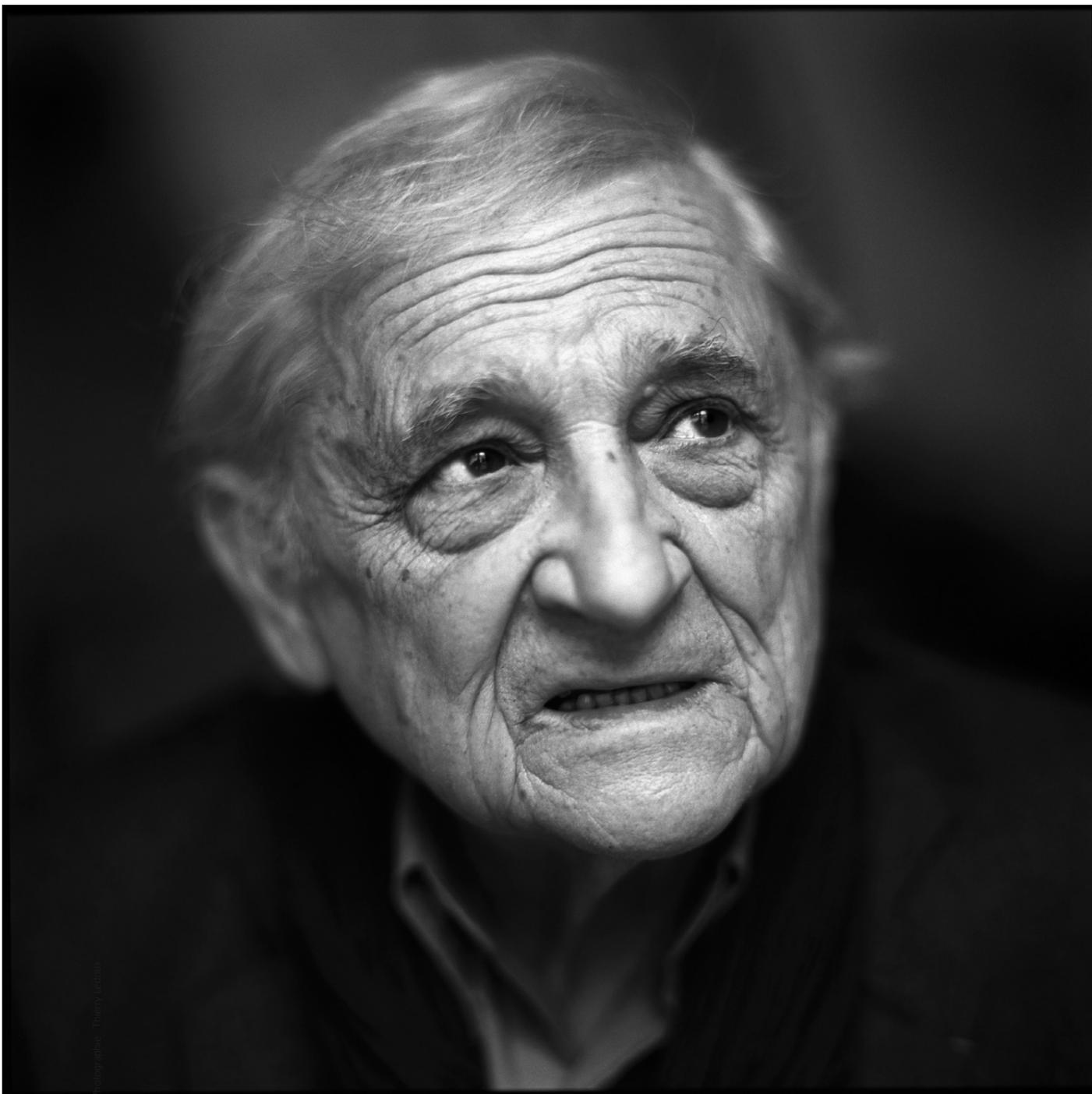
par Ange Casta, ancien président de la Scam.

Publique

temps marchand. Les ouvriers, qui étaient à l'origine des paysans, sont allés mettre leur temps et leur force de travail à la disposition des usines ; à quel prix ? Depuis trois générations hommes et femmes travaillent dans des conditions incertaines, pour avoir plus d'argent pour acheter et consommer, en espérant plus de liberté et une vie meilleure. Car dans le temps marchand tout s'achète, tout se vend, y compris le temps disponible. **L'argent**

est au centre de cette évolution, utilisant, pour parvenir à ses fins, la part d'aveuglement, la manipulation des désirs, l'évasion du réel pour s'oublier, pour échapper aux angoisses de la précarité, à la solitude. Ce n'est pas pour rien que le marché des jeux vidéo explose, que les enfants passent plus de temps devant l'écran qu'à l'école alors qu'on s'interroge sur la dérive des repères éducatifs. Tout se mélange... Aujourd'hui la revendication majeure,

pressante, c'est le temps pour soi, **le temps de vivre.** Ce n'est pas nouveau, elle a marqué une grande partie du 20^e siècle et a été l'occasion de luttes âpres, souvent perdues. Les congés payés de 1936 ont été la première conquête, la révolte étudiante de mai 68, l'expression joyeuse d'une prise de conscience : « *Vivre autrement !* ». Du temps pour vivre, pour faire quoi ? Au passage, comment ne pas noter la contradiction qui apparaît entre les



Pour que vive la télévision publique, par Ange Casta.

propos du Président de la République prônant une « révolution culturelle », ce qui suppose du temps pour soi, et le slogan de campagne « travailler plus pour gagner plus » ? Contradiction qu'il faudra bien résoudre.

C'est dans cet espace **du temps pour soi** que se situe la place, le rôle de la Télévision Publique. Elargir la prise de conscience, remettre en cause des pulsions souvent manipulées, susciter la curiosité, jouer son rôle dans une économie de la connaissance et de la culture, enrichir l'imaginaire, créer, contribuer à inventer un monde nouveau. Comment ne pas s'interroger sur les talents perdus, source d'innovation, sur tous ceux qui n'ont jamais connu cette marge de temps pour soi, pour la réflexion, la création, la vie ? La tâche est immense, le pari osé mais nécessaire, il implique **une volonté politique sans faille**, la compréhension et le soutien de chacun.

Pour l'entreprendre, **le mode de financement de la Télévision Publique doit être clair**, à sa juste mesure, **indépendant des pouvoirs politiques et des pressions économiques**, évolutif et pérenne pour faire face aux mutations technologiques et à celles des comportements individuels et collectifs.

En 1990, nous avons eu l'ambition de remettre les choses à leur place. **La redevance** était pour nous **la contribution citoyenne**, légitime, des téléspectateurs à la vie de la Télévision Publique. Elle est l'une des plus basses d'Europe, ne l'oublions pas. Ses dérives marchandes lui ont fait perdre, hélas, une partie de sa légitimité et de sa crédibilité. Il fallait la regagner. Nous avons compris également que les hommes politiques, les yeux rivés sur l'échéance électorale, s'opposeraient à toute augmentation de la redevance, fut-elle minime. La contribution du budget de l'Etat devait être écartée pour échapper au risque d'interférences politiques.

Analyse faite, les recettes de la publicité de la Télévision Publique remises sur le marché allaient se répartir sur l'ensemble de son activité. Une réflexion de bon sens conduisait à

demander à la publicité d'apporter, elle aussi **sa contribution citoyenne** à la vie du Service public de la Télévision, instrument libre d'épanouissement au service de tous. Il doit être **l'œuvre de tous**. D'autant que la publicité a utilisé pendant trente ans, gratuitement, un espace hertzien public et un outil technique élaboré et mis en place, à l'origine, grâce à l'argent public. Il a été le vecteur du développement de la publicité et de ses profits. La publicité joue, certes, un rôle important dans la vie économique et dans la communication, elle a sa place dans la société d'aujourd'hui. Elle ne doit plus être un pouvoir qui entrave. Elle doit avoir sa juste place, seulement sa place. Le service public de la télévision doit cesser d'être le naïf sans mémoires qui finit par accepter ce qui est inacceptable.

Le problème se présente aujourd'hui **dans les mêmes termes** qu'il y a vingt ans.

Paradoxalement la situation est plus favorable. Les évolutions technologiques du numérique peuvent permettre **d'élargir l'espace et les possibilités de financement**. Les images sont aujourd'hui véhiculées partout, en continu, sur de multiples supports. Elles constituent un élément premier d'influence sur la société. Depuis des décennies elles contribuent à forger son identité, sa façon de vivre et de penser. **La publicité est au centre** de la bataille qui se déroule, et qui durera, car les profits escomptés portent sur des sommes considérables. Cette situation n'est pas propre à la France. Elle concerne aussi les Télévisions publiques d'Europe, et sans doute d'ailleurs. A l'exception de la BBC... Belle occasion pour être le ferment d'une remise en cause, dont le cinéma pourrait indirectement bénéficier dans un mariage plus ambitieux avec la Télévision Publique.

Les déclarations de Nicolas Sarkozy peuvent laisser penser que le pouvoir politique a pris conscience de l'import-

tance de l'enjeu et des conséquences qui vont en découler. **Ira-t-il au bout des intentions exprimées ?** Sans préjuger de la stratégie qu'elles recouvrent peut-on l'espérer ?... En attendant la rumeur file son cours. Car il y a loin de la coupe aux lèvres.

« TOUTE RÉFORME QUI NE GÉNÈRERA PAS PLUS D'UN MILLIARD D'EUROS SERA CONSIDÉRÉE PAR LA SCAM COMME UNE VOLONTÉ DE DÉTRUIRE LE SERVICE PUBLIC DE L'AUDIOVISUEL. »

La réforme en cours de l'audiovisuel public est l'objet de manœuvres politiques et économiques loin des enjeux de civilisation qui devraient primer. Depuis l'annonce élyséenne du 8 janvier, la Scam et la Sacd ont publié de nombreux communiqués et été auditionnées à plusieurs reprises par la commission pour la nouvelle télévision publique présidée par Jean-François Copé.

Dès le 18 janvier, la Scam, favorable à la suppression de la publicité sur France Télévisions et Radio France, avait écrit : « toute réforme qui ne génèrera pas plus d'un milliard d'euros sera considérée par la Scam comme une volonté de détruire le service public de l'audiovisuel. »

Depuis, de Charybde en Scylla, les ambitions de la réforme, mis en exergue par les travaux de la commission Copé, ont du mal à trouver les ressources adéquates.

À l'occasion de l'assemblée générale de la Scam du 4 juin, les auteurs ont exprimé leur vive inquiétude s'agissant des projets qui menacent le financement de la télévision française de service public. Une télévision de service public forte, indépendante et créative est indispensable à la vie d'une démocratie moderne.

Pour remplir sa mission d'information, de culture et de divertissement, la télévision de service public doit être libre de la tutelle publicitaire et doit être financée par la collectivité nationale, à un niveau convenable, comparable à celui des autres grandes démocraties européennes, Allemagne et Royaume-Uni notamment.

ELLE NE DOIT PLUS ÊTRE UN POUVOIR QUI ENTRAVE. ELLE DOIT AVOIR SA JUSTE PLACE, SEULEMENT SA PLACE.

Animal, on est mal !

L'acronyme de l'association R.E.N.A.R.D. est explicite : Réalisateur Animaliers Refusant de Disparaître. La Scam soutient son combat. À l'heure où la commission Copé se penche sur l'avenir de la télévision publique, le 13 mai, la Scam et RENARD faisaient part de leurs inquiétudes au cours d'un forum animée par Marie-Hélène Baconnet, en présence de nombreux professionnels et personnalités politiques.

L'ESPÈCE MENACÉE, C'EST LA NÔTRE

Marie-Hélène Baconnet : L'espèce menacée, c'est la nôtre, celle de réalisateur animalier. Ce genre, en apparence et pour le grand public notamment, a du succès puisque beaucoup de chaînes en diffusent, mais les chaînes câblées ne sont pas les chaînes qui commandent les films. Il y a donc un problème pour les réalisateurs, pour les producteurs spécialisés, et pour les distributeurs.

Jean Dufour (vice-président du SEDPA, Syndicat des Entreprises de Distribution de Programmes Audiovisuels) : En matière de documentaire animalier, la France ne produit plus ce qui va se vendre et ce qui est populaire à l'étranger. Tous ceux qui ont dans leur catalogue des documentaires animaliers, continuent à les vendre années après années. Parce qu'en France, à l'initiative de Canal + et pendant un certain temps, de France 2 et de France 3, il y a eu un vrai effort d'investissement créatif et financier sur le documentaire animalier. Une école française du film animalier s'est alors développée. La demande existe : chaînes étrangères, chaînes thématiques, VOD, Internet mais elle a besoin du coup de pouce initial du diffuseur hertzien français pour pouvoir exister.

Marie-Hélène Baconnet : Dominique Richard, vous êtes l'auteur avec David Kessler d'un rapport d'étape commandé par la ministre de la Culture sur la modernisation des rapports entre producteurs et diffuseurs. Extrait de votre rapport : « ...alors que la France possède un important tissu de documentaristes, elle ne produit plus de documentaires animaliers car aucune chaîne ne demande à en produire sur le marché national. Or la demande en matière de documentaires animaliers est forte à l'international. Cette faiblesse de l'exportation n'est pas liée à un problème de prix, car le prix des programmes français est en phase avec les prix internationaux ».

Dominique Richard : Il ne faut pas faire d'anachronisme. Il s'agit d'une note

d'étape que nous avons remise à M^{me} Albanel le 22 décembre, c'est-à-dire quinze jours avant le 8 janvier. Il ne vous a pas échappé que le 8 janvier, il y a eu un « tsunami » dans le PAF, et que nous sommes en suspension depuis lors. Les décrets Tasca avaient deux objectifs, d'une part d'assurer la production indépendante dans ce pays et d'autre part de faciliter la circulation des œuvres. Ont-ils répondu ou non à ces objectifs ? Une fois le constat dressé, quelle piste proposer au Gouvernement pour répondre aux travers que nous aurions pu déceler ? Globalement, l'objectif de diversité de la production a été atteint. Il y a 1 300 sociétés de production audiovisuelle en France. Certains parlent d'atomisation, c'est une question qui est ouverte. En revanche, il est clair que la question de la circulation des œuvres n'a pas été réglée parce que le paysage audiovisuel français, ou même international, est dans une phase d'explosion et de différenciation par rapport au moment où l'ensemble des textes ont été écrits.

Comment faire en sorte que la création française et européenne ou d'expression originale française puisse trouver sa place dans le nouveau monde audiovisuel sans être pour autant bêtement franchouillarde.

Comment les nouveaux acteurs peuvent-ils être associés ou pas aux obligations de production et de diffusion d'œuvres françaises ?

Voilà où nous en étions fin décembre. La profession dans sa grande diversité (diffuseurs historiques, diffuseurs de la TNT, diffuseurs de chaînes de complément, mais aussi les sociétés d'auteurs et les producteurs) avait reconnu une certaine validité au premier constat que nous avions fait. Maintenant, nous sommes dans la phase où nous allons faire des propositions aux éditeurs de chaînes notamment, peut-être aux FAI, mais tant que la réforme de France Télévisions ne sera pas décidée, nous ne pouvons pas continuer.

Marie-Hélène Baconnet : Comment voyez-vous cette évolution dans le contexte de la réforme de France Télévisions

même si les directions de cette réforme sont encore peu définies ?

Arnaud Esquerré (chef du bureau des industries de programmes) : Je tiens à dire l'intérêt des pouvoirs publics pour le documentaire animalier qui est un genre important, à part entière, et qui peut-être n'a pas eu la reconnaissance qu'il mérite. Le philosophe Peter Singer qui s'étonnait de cette exception française consistant à traiter moins bien la cause des animaux que dans d'autres pays, estimait que la faute en revenait à la cuisine française. J'ignore si ce goût pour la cuisine française a eu des conséquences aussi sur la reconnaissance du documentaire animalier. Mais pour les pouvoirs publics, le documentaire animalier concentre trois types d'enjeux au cœur des programmes audiovisuels : politique et social, artistique et économique.

Un enjeu politique et social : le documentaire animalier permet, de manière privilégiée, de prendre conscience, collectivement, de ce qu'est la vie des animaux, et de la responsabilité écologique qui nous incombe.

Un enjeu artistique : il y a une école française du documentaire exceptionnelle, reconnue à l'échelle internationale, à laquelle il importe d'offrir les conditions pour qu'elle continue à exister et à se développer.

L'enjeu économique est multiple. Il faut rappeler que le documentaire animalier peut rencontrer de grands succès auprès du public. En outre, le documentaire animalier a une place particulière sur les antennes d'une chaîne de télévision. Dans cette période où se multiplient les offres audiovisuelles, se pose la question de l'approvisionnement en programmes et de leur rediffusion. Le documentaire animalier présente cet avantage de pouvoir être rediffusé plus facilement que d'autres. Enfin, les pouvoirs publics ont pleinement conscience que le documentaire animalier est un genre qui peut s'exporter et rencontrer un succès à l'international.

Marie-Hélène Baconnet : Dans la perspective de la suppression de la publicité sur France Télévisions qui dégagera

Animal, on est mal !

des heures d'antenne, la rediffusion ou le rachat de documentaires animaliers serait-elle une bonne politique ?

Pierre Block de Friberg (responsable du pôle documentaire de France 5) : Je ne peux pas vous donner une réponse ferme et définitive pour la bonne et simple raison qu'à l'heure actuelle personne ne connaît les règles de suppression de la publicité. Ce n'est pas parce qu'on perd tant d'heures de publicité par jour qu'on va dégager une case de cinquante-deux minutes en plein milieu de journée. L'art de la programmation est beaucoup plus complexe.

Dominique Richard : Il n'est pas de notre rôle d'écrire les grilles de programme. Il y a des professionnels qui le font beaucoup mieux que nous. Nous essayons de faire rapprocher le point de vue des diffuseurs, des éditeurs, des auteurs et des producteurs pour qu'ensemble le milieu de la production audiovisuelle française, sa diffusion, fonctionnent mieux. Il y a un constat objectif : globalement, l'audiovisuel français est sous-financé, public et privé, par rapport à nos voisins allemands et britanniques. C'est un constat à économies comparables,

je ne parle même pas des États-Unis. Comment faire en sorte que l'on puisse combiner une meilleure capacité à produire en France, sans pour autant handicaper ce qui fait notre richesse, qui est la diversité de la création. Ce sujet concerne tout le monde. Après l'annonce du 8 janvier, certains disaient : « ça y est, le problème du financement en France est réglé, puisqu'il y a une manne de huit cents millions qui va passer du service public aux chaînes privées. L'argent est à nouveau là, produisons, produisons ». Mais c'est un

peu plus compliqué. Les chiffres du premier trimestre sont maintenant connus et la perte de recettes publicitaires du groupe France Télévisions n'a pas été reprise totalement par les

diffuseurs qu'ils soient historiques ou pas. Il y a une grosse déperdition. TF1, qu'il est de bon ton dans les dîners en ville de présenter comme un monstre, n'est qu'un monstre relatif, ce n'est que la vingt-cinquième entreprise audiovisuelle du monde et son chiffre d'affaires est 10 % du résultat d'Orange. Dans la mesure où le système français implique des obligations de production pour les diffuseurs historiques en pourcentage de leur chiffre d'affaires, nous avons tout intérêt à ce que les grands diffuseurs continuent à se porter correctement. Maintenant, il faut veiller effectivement à ce que tous les genres soient respectés. Il faut donner des cadres généraux et après, donner plus de moyens au régulateur de pouvoir permettre à chaque diffuseur de défendre et de développer sa propre spécificité.

Marie-Hélène Baconnet : Il faudrait une cinquantaine de documentaires par an, c'est ce que produisait la France il y a quelques années, quand Canal +, France 2, France 3 investissaient. Actuellement, la chaîne spécialisée en documentaires animaliers, c'est France 5. Quelle est la politique de France 5 ?

Pierre Block de Friberg : En 2007, on n'a produit que quatre documentaires animaliers en raison, notamment, des difficultés rencontrées par les producteurs pour boucler leur plan de financement. Cette année, nous en avons déjà lancé onze. Pour la chaîne de la connaissance, des découvertes, il est évident qu'un genre comme celui-ci ne peut pas être absent. On essaye d'être au rendez-vous. Pour être plus précis : France 5 a fait aussi vingt-deux pré-achat dans des productions étrangères.

Marie-Hélène Baconnet : L'argent que vous investissez dans les coproductions internationales ne fait pas travailler des équipes françaises.

Pierre Block de Friberg : On ne peut pas être partout. Nous sommes des machines à dire non. On reçoit deux cents projets par mois en moyenne, on participe à la production de 370 heures de documentaires dans l'année. Dois-je aller plus loin dans la démonstra-

tion ? Je peux comprendre que ce soit parfois difficile à entendre. Vous êtes force de proposition, nous essayons de répondre souvent à ces propositions.

Marie-Hélène Baconnet : Anna Glogowski, actuellement à la direction des documentaires de France 3, une chaîne qui a cessé de commander ce type de programmes alors qu'avec Catherine Lamour, vous avez été à l'origine de la création de cette école du documentaire animalier français. N'est-ce pas déchirant pour vous ?

Anna Glogowski : Me voici sur le banc des accusés. La télévision est une machine en mouvement, quelque chose de dynamique soumis à des fluctuations liées à des raisons dans lesquelles on ne va pas entrer. Si l'on parle de ma personne, j'ai le privilège d'avoir vécu une aventure formidable à Canal +, où avec Catherine Lamour, pendant dix-huit ans, on a inventé. On a réussi à montrer que le documentaire animalier pouvait avoir du public. Du coup le documentaire aussi pouvait avoir du public. On s'est battu, en vain, pour que des films animaliers soient diffusés dans des festivals de cinéma documentaire. Mais on ne peut pas rester tourné vers le passé. A France 3, l'équation est simple. Il y a eu un constat : le public délaissait le genre. Comme toutes les chaînes, nous faisons des films, nous faisons des programmes pour un public. Notre mission, pour être complète, c'est une mission qui va jusqu'à la rencontre avec le public. Des études ont été faites. Entre mai 2004 et novembre 2007, l'audience de la case Explore sur France 3, qui était le dimanche en fin d'après-midi, est passé de 13,7 à 9,1. Ce phénomène est observé pas seulement en France. En Autriche, l'émission en prime time, Universum, toujours dirigée par Walter Köhler, commence à changer son fusil d'épaule. Ils font beaucoup moins de documentaires animaliers classiques, ils essayent de trouver d'autres histoires, ils se divergent vers les programmes écologiques notamment. A la BBC aussi, la Natural History Unit commence à faire des grosses séries pour pouvoir rentabiliser le personnel et les images en stock.

**CONSTAT OBJECTIF :
GLOBALEMENT,
L'AUDIOVISUEL
FRANÇAIS EST
SOUS-FINANÇÉ**

C'est un phénomène général mais il est difficile de renouveler l'écriture dans le domaine animalier...

Marie-Hélène Baconnet : Pourquoi serait-ce plus difficile que dans d'autres genres ? Depuis les magazines de Frédéric Rossif des années cinquante ou soixante, l'écriture n'est plus la même.

Anna Glogowski : Certes non. De Frédéric Fougea de Boréales avec *Les seigneurs de animaux* jusqu'à *La Marche de l'empereur*, c'est une grande évolution. Il y a deux solutions. Soit on peut aller beaucoup plus loin dans les études qualitatives pour essayer de comprendre les raisons de la désaffection du public, et il faut aller trouver ceux qui ne regardent plus pour comprendre pourquoi ils ne regardent plus. Soit il faut attendre parce qu'il y a des modes, des vagues qui montent et d'autres qui descendent. Tout en essayant de réfléchir à la manière dont on peut essayer d'écrire les films d'une manière novatrice.

Hervé Guérin (chargé de programmes environnement, science, animalier) : La nature a changé, l'homme a changé, le rapport entre l'homme, la nature et l'animal a changé. Je n'exclus aucun programme du type : la nature éternelle est ce qu'elle est, l'animal sauvage est ce qu'il est, mais Je m'occupe à la fois des documentaires scientifiques, des documentaires animaliers, environnement et santé. Et à la question : « que peut-on faire comme documentaires animaliers ? », j'aurais tendance à substituer la question : « quelle est la place de l'animal dans la société ? ». Y-a-t-il un rapport entre l'animal et la science ? Oui certes ; Y-a-t-il un rapport entre l'animal et la santé ? Oui certes ; Y-a-t-il un rapport entre l'animal et l'environnement ? Oui certes. Il y a des efforts d'imagination à faire, et on mentirait en disant qu'on est abreuvé de projets de documentaires animaliers originaux. Les projets ont souvent une ou deux problématiques identiques fortes, mais si on fait un copier-coller et qu'on remplace un nom d'espèce par un autre nom, moi, responsable de programmes, je tombe

sur le fameux « pourquoi, pourquoi pas ? » Oui on peut le faire, mais pourquoi on le ferait, parce que si je fais celui-là, je peux en faire quinze ou quarante derrière qui vont lui ressembler avec une autre espèce.

Marie-Hélène Baconnet : Dans le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions est inscrit dans ses priorités le traitement du sujet de l'environnement. Le documentaire animalier pourrait-il y figurer clairement ?

Arnaud Esquerré : La commission Copé y travaille en ce moment. Que l'écologie et la biodiversité soient présentes dans les objectifs d'une télévision publique marquerait une différence et une modernité. Le documentaire animalier, qui ne cesse de renouveler son écriture, peut être en phase avec la société telle qu'elle est aujourd'hui et nous faire prendre conscience de ce qu'elle devrait être demain.

Hervé Guérin : Je me méfie toujours des indications très fortes. C'est comme si on avait dit à un moment, il faut que le cinéma américain continue à produire tant de westerns dans l'année. Le western est un genre qui est venu, qui va, qui revient. Je pense aussi que la télévision, même publique, doit être suffisamment souple pour s'adapter à un marché du goût qui évolue.

Caroline Behar : J'aimerais donner une note optimiste. En parcourant les marchés internationaux, je me rends compte que le genre animalier est à nouveau en plein essor. Cet essor est dû à la HD. C'est un genre qui s'y prête totalement. Les productions françaises ont toujours ce petit supplément d'âme, cette petite écriture, une petite malice, une ingéniosité... on n'a pas à rougir de nos productions. Soyons encore plus innovant.

BROUILLON D'UN RÊVE

Le jury, réuni le 7 mai, a attribué six bourses pour des projets de documentaires audiovisuels.

.....
Teboho Edkins pour *Chains*. Dans un township métis du Cap, une équipe de tournage filme le quotidien de quatre jeunes gangsters. Pris dès l'enfance dans l'engrenage de la violence, prisonniers de multiples contradictions, chacun présente sa trajectoire comme une réponse à un environnement hostile et déstructuré ; à travers le regard d'un jeune blanc, *Chains* propose une tentative de dialogue avec ces enfants terribles de l'Apartheid.

.....
Barbara Spitzer pour *Oncle Jacobine*. Histoire d'un vieux juif entouré de petits-enfants putatifs rêvant d'arrimer leur no man's land à une culture et une identité précises, au cœur d'un quartier pauvre de Budapest, délabré et habité essentiellement aujourd'hui par toutes sortes de Hongrois sans le sou, dont beaucoup de Tziganes qui se substituent du quartier.

.....

Marie Tavernier pour *Variations à la Maltournée*. La Maltournée « un lieu caché » dans la ville de Saint-Denis, une zone ingrate traversée par un canal et cernée par des axes routiers. Il est à peine visible depuis les routes qui l'entourent. Il n'y a aucune habitation et aucune construction, mais nombreux sont ceux qui fréquentent ce terrain... On s'y promène, on s'y abrite, on y revient.

.....
Pershag Shafigh pour *Les récits de sous-sol*. Quatre jeunes musiciens underground à Téhéran vivent leur musique malgré l'oppression et la clandestinité. Leurs récits s'entremêlent autour de différents lieux de la ville. Un espace de liberté hors du commun, chez Akbar, leur permet de se réunir pour jouer et y trouver un peu d'espoir.

.....
Bruno Lemesle pour *Les gens de mon quartier*. Dans le 18^e arrondissement de Paris, au nord du métro Barbès-Rochechouart, s'étend le quartier cosmopolite de la Goutte d'or. Le réalisateur y a vécu, milité, travaillé, filmé... La vie quotidienne de cet îlot de résistance où vivre ensemble dans le respect des différences n'est pas une utopie.

.....
Philippe Degeorges pour *Etés Grecs*. Titos : Une île grecque face à la Turquie. Comme tant d'autres, et malgré la richesse de ses ressources naturelles, l'île a connu l'exil de ses habitants, la pauvreté et la désertification. Entre traditions, expansion, orthodoxie vivante, et explosion du foncier, c'est encore un paradis peu bétonné, à la fréquentation bon enfant. Néanmoins, depuis quelques temps, il semble que nationalisme et xénophobie s'y exacerbent...

.....

Palmarès des prix 2008 remis le 19 juin

Prix Scam

AUDIOVISUEL

Prix pour l'ensemble de son œuvre : **Raoul Sangla**
Prix de l'œuvre de l'année : **Guillaume Moscovitz** pour *Belzec* (VLR Productions)
Prix Découverte : **Elisabeth Leuvre** pour *La Traversée* (Alice Films)
Prix international de la Scam (ex-aequo) : **Olivier Meys** pour *Qianmen qian / Dans les décombres* (Limited Adventures et Mille et une Films) et **Tan Pin Pin** pour *Invisible City* (Point Pictures)

RADIO

Prix pour l'ensemble de son œuvre : **Claude Villers**
Prix de l'œuvre de l'année : **Philippe Cassard** pour *Notes du traducteur* (France Musique)
Prix jeune talent : **Elisa Portier** pour *Le son de l'intérieur* (www.larevuesonore.com)

LITTÉRAIRE

Prix Joseph Kessel : **Sorj Chalandon** pour *Mon traître* (Grasset)

ART NUMÉRIQUE

Prix Jeune Talent : **Jérémy Guneau** pour *L'idole aux mille reproches* (École Émile Cohl)
Prix de l'œuvre d'art numérique : **François Vogel**
Prix de l'œuvre d'art numérique interactive : **Armella Leung** et **Olivier Oswald** pour *L'oreiller rêveur* (ATI, Paris VIII)

INSTITUTIONNEL

Prix pour l'ensemble de son œuvre : **Francis Grosjean**
Prix de l'œuvre de l'année : **Bernard Billois** pour *Fenwick* (Tulipes & Cie)

RENCONTRES CINÉMA DE GINDOU

du 23 au 30 août 2008
Environ 80 films seront diffusés selon trois axes : une rétrospective Alain Tanner, en sa présence ; une carte blanche à La Cinémathèque de Toulouse autour du thème des mouvements populaires ; les Vagabondages cinématographiques proposant des courts et longs métrages récents et souvent inédits, dont une séance en hommage à Djibril Diop Mambety. Le tout émaillé de tchatches, apéro-concerts quotidiens et rencontres professionnelles tout au long de la semaine.

<http://gindou.free.fr>

Lussas, le Woodstock du documentaire

Du 17 au 23 août, les États Généraux et réunissent ceux qui, des balbutiements du festival à sa maturité, ont participé à son évolution. Des séminaires, dont une réflexion sur les formes de langage, sur le corps filmé... Des rencontres professionnelles, une rétrospective des documentaires britanniques de référence, un regard sur le film documentaire tchèque...

La Scam organise le mercredi 20 août, une journée de projections des films aidés par la bourse Brouillon d'un rêve d'aide à l'écriture.

Le chaos créatif : premier round de **Hassan Zbib** (66' - Odélium films, Planet Korda Pictures). Le retour au pays d'un réalisateur libanais installé à Paris qui retrouve son village et sa région du Sud-Liban dévastée par la guerre de juillet-août 2006.

Noces d'or, la mort d'un chorégraphe de **Marie-Hélène Rebois** (74' - Daphnie Productions, TV5, France 2). Histoire d'une œuvre inaboutie : la création que Dominique Bagouet voulait offrir, en 1993 à ses parents et au public avant que la mort ne le cueille. La réalisatrice a retrouvé tous ceux qui faisaient partie de l'équipe de création de *Noces d'or*, leur a demandé ce qu'ils savaient du projet, et comme dans un puzzle, a reconstitué les intentions du chorégraphe.

Transocéan de **Adriana Komivès** (83' - Swan Productions). Mes parents sont nés à Budapest, mais pas moi. Dans un bateau, il y avait ma mère. Dans l'autre, mon père. Ils quittaient tous les deux la Hongrie pour toujours. Ces bateaux ont accosté au Brésil. C'était l'année 1957. J'ai grandi parmi des arbres foisonnants. J'ai parlé portugais, mais il y avait un ailleurs. A l'âge de 20 ans, je suis partie...

Le jardin de Jad de **Georgi Lazarevski** (1h - Production Arturo Moi). Le conflit israélo-palestinien vu à travers le quotidien compliqué d'une maison de retraite coupée du monde.

Barcelone ou la mort de **Idrissa Guiro** (52' - Simbad Films). A 30 ans, Modou a frôlé la mort en tentant de rejoindre clandestinement les îles Canaries en pirogue. Aujourd'hui, il est de retour au Sénégal mais une nouvelle pirogue est déjà en construction. Sera-t-il encore une fois du voyage ?

Le pays à l'envers de **Sylvaine Dampierre** (90' - Atlan films). Originaire de Guadeloupe mais ayant toujours vécu en France métropolitaine, Sylvaine Dampierre part à la recherche de ses racines et de son histoire personnelle.

Le lendemain, le jeudi 21 août, la Scam et la Sacd convient les festivaliers à une promenade nocturne, un casque sur les oreilles, en compagnie de James Ellroy, de Brassai ou encore d'Hitchcock : la Nuit de la Radio réalisée en partenariat avec l'INA et Radio France. Dans la ville, la forêt, les mines et catacombes, les personnages baladent leurs idées noires : petite suite pour bruits de métro et confidences d'un soir. Si vous avez peur du noir, si vous aimez le son, entrez dans une nuit où réel et fiction se dépassent mutuellement hors des mondes visibles. www.lussasdoc.com

La fiction, pour dépasser la blessure...

Présidé par Olivier Weber et composé de Tahar Ben Jelloun, Pierre Haski, Michèle Kahn, Gilles Lapouge, Michel Le Bris, Patrick Rambaud, Jean-Christophe Rufin, André Velter et Jean-Marie Drot, le jury a attribué au 1^{er} tour de scrutin le Prix Joseph Kessel 2008 à Sorj Chalandon pour son livre *Mon traître* (Éd. Grasset). Ce prix littéraire de la Scam a été remis le samedi 10 mai dans le cadre du Festival *Étonnants Voyageurs* (Saint-Malo) lors d'une après-midi de rencontres autour de Joseph Kessel et de ses héritiers spirituels. Une mention spéciale est attribuée à Georges Walter pour son ouvrage *Souvenirs curieux d'une espèce de Hongrois* (Éd. Tallandier).

**FAIRE VOIR, FAIRE
ENTENDRE, FAIRE
COMPRENDRE. C'ÉTAIT
TOUT. ET C'ÉTAIT UN
CHOIX.**

Journaliste à Libération pendant trente ans, Sorj Chalandon a couvert des événements et des conflits et tels que la guerre du Liban, le Tchad, le drame de Bhopal, la Somalie, l'Afghanistan, la guerre Iran-Irak ou la guerre du Golfe, mais aussi les faits du quotidien. *Mon traître* se déroule en Irlande du Nord à l'époque de la lutte armée de l'IRA. L'un des contacts du narrateur au sein de l'organisation de guérilla est un militant retourné par les services secrets britanniques. Fin connaisseur de l'Irlande où il a réalisé de nombreux reportages pour Libération, Sorj Chalandon en grand romancier Kesselien, livre un texte envoûtant où affleure sans cesse sa propre douleur devant la trahison de l'ami, du frère. Pour livrer ce récit, du plus profond de lui-même, Sorj Chalandon transpose le réel en fiction et donne naissance à un personnage qui porte à sa place sa véritable histoire... Il confie :

« J'ai rarement écrit sur l'Irlande ailleurs que dans un journal. Je me l'étais promis. J'avais passé tant de temps à raconter la guerre au nord de ce pays, que ce conflit ne pouvait être pour moi qu'un champ d'actualité. Reportages, enquêtes, analyses, faire voir, faire entendre, faire comprendre. C'était tout. Et c'était un choix.

Cette guerre était une guerre de l'ombre, cruelle et sale, sur laquelle il fallait mettre des mots. Journaliste à libération, je rendais équitablement compte des espoirs des deux camps. Homme, j'avais le cœur battant, aux côtés de la République.

Durant ces trente années, on m'a souvent demandé pourquoi je n'écrirais pas autre chose sur l'Irlande du Nord. Écrire. C'est-à-dire aller au-delà des interrogations de papier journal. On me questionnait sur la possibilité d'un livre. Un document, un essai, un récit, un roman. Et je répondais non. Chaque fois. Ce qui méritait d'être publié l'avait été au quotidien, et dans un quotidien. Sur la question d'Irlande, notamment, j'avais reçu le Prix Albert-Londres en 1988.

Rien ne pouvait mieux selon moi distinguer ce travail.

J'en étais là, à la veille de Noël 2005. Et puis il y eut un traître au combat républicain. Pour ceux qui aiment la brutalité des noms, il s'appelait Denis Donaldson. On l'appelait Denis avant qu'il ne trahisse, puis Donaldson, après. Certains l'ont même désigné par une formule : « cet homme ». Plus de prénom, plus de nom. *Cet homme* et c'était tout. Denis était catholique, drôle attentif, brillant. Denis était un ami. Il était de ceux que je présentais aux journalistes de passage, pour les convaincre qu'engagement rimait parfois avec élégance. Denis avait été un soldat de l'Ira. Il avait occupé un poste important au sein de Sinn Féin, le parti politique du Mouvement républicain. Il était de tous les discours, de toutes les manifestations. Il souffrait comme les autres, il rêvait comme les autres. L'Irlande était sa bataille. Il buvait, il chantait, il vous enlaçait, il vous prenait le bras pour parler en secret. Il était engagé à jamais, sans que jamais rien ne le trahisse. Il était l'insoupçonnable. C'est lui, là, sur la photo au camp de prisonniers de Long Kesh qui pose la main sur l'épaule de Bobby Sands, patriote mort en grève de la faim, martyr, symbole planétaire du combat irlandais.

Denis Donaldson. Bon militant, bon mari, bon ami. Regard franc, main ferme, sourire magnifique. C'était un traître. Leur traître. Et mon traître aussi. »

Texte publié avec l'autorisation des Éditions Grasset.

La présélection se composait de :

- Henry Bauchau, *Le boulevard périphérique* (Actes Sud)
- Yasmine Char, *La main de Dieu* (Gallimard)
- Christophe Cousin, *Sur la route des Utopies* (Arthaud)
- Marie-Hélène Fraïssé, *Radisson, indien blanc, agent double* (Actes Sud)
- Valentine Goby, *L'échappée* (Gallimard)
- Pierre Jourde, *Le Tibet sans peine* (Gallimard)
- Jean-Luc Marty, *Rumba* (Julliard)
- Jean-Yves Loude, *Coup de théâtre à Sao Tomé : carnet d'enquête aux îles du milieu du monde* (Actes Sud)
- Christophe Ono-dit-Biot, *Birmanie* (Plon)
- Marianne Rubinstein, *Le journal de Yaël Koppman* (Sabine Wespieser Editeur)
- Boualem Sansal, *Le village de l'Allemand ou Le Journal des frères Schiller* (Gallimard).

Prix pour l'ensemble de l'œuvre télévisuelle

Raoul Sangla

Raoul Sangla a traversé l'audiovisuel quarante trois ans durant dont quarante à la télévision d'un pas que d'aucun qualifièrent, de baroque, de maniériste et même d'esthétisant.

Son livre, *Heures ouvrables et carnet de doute* (Édition Ina / L'harmattan) s'ouvre sur son enfance au pays basque auprès de son père plâtrier, et livre un récit où l'humour illumine à chaque page la précision des souvenirs artistiques personnels professionnels.

CE CADRAGE CONFIRME L'AMBITION DE GLOBALITÉ ET D'UBIQUITÉ DE LA TÉLÉVISION

Passionnant pour tout amoureux ou praticien de l'image, réalisateur ou technicien, cette autobiographie professionnelle est l'analyse d'une pratique, mais aussi la charte d'une esthétique originale et chose rare, spécifiquement télévisuelle.

« Enfant de chœur à six ans, j'ai appris phonétiquement les réponses en latin que l'officiant attendait de moi pour continuer de dire la messe. Je ne comprenais pas ce que je psalmodiais mais la forme faisait l'affaire. Je retins, assurément la leçon. »

À cet égard les quelques réflexions sur le cadre et l'image ont une saveur particulière.

Evoquant son travail avec Denise Glaser (voir le film *Discorama*, signé Glaser d'Esther Hoffenberg), Raoul Sangla se souvient : « l'émulation faisait trouver, découvrir, cadrages, mouvements d'appareil, lumières et ombres même, qui gagnaient nos images noir et blanc dans le studio 4 que je décidai de montrer dorénavant, sans rien dissimuler de son dénuement voilé par un cyclorama gris cachant les autres murs de l'immeuble. Ce fut le postulat fondateur des sanglades, ainsi que je nommai mes réalisations quelques années plus tard... / ce postulat signifiait le renoncement aux pompes spectaculaires qui arceboutaient (arcebutent encore) le programme de la télévision nationale et de bien d'autres (hors actualité et magazines) et affirmait sa banalité fonctionnelle d'instrument de communication. Le studio 4 était donné pour un atelier (lieu où travaillent les ouvriers et les artistes, Larousse encore) et non un cratère de magie, la télévision s'en accommodant aisément. Voilà pour l'éthique.

Ce parti pris me força à inventer une esthétique à partir de l'espace du studio et de ses instruments familiers (projecteurs, caméras, escaliers métalliques, porte monumentales, extincteurs, échelle emblématique, femmes de ménage et pompiers de service, tout, toutes et tous, taxés de trivialité par les clercs). Je m'affirmais matérialiste, en somme,

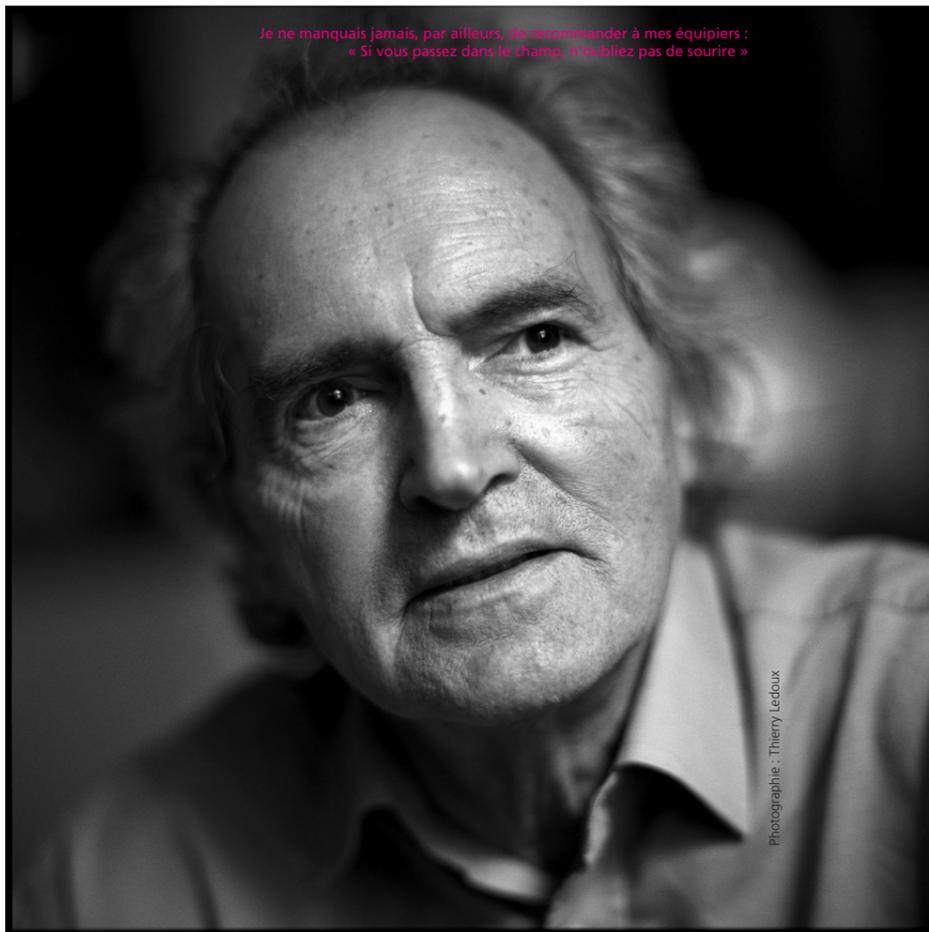
démontrant que l'existence du concret (le studio) précédait ici aussi l'essence des images et les constituait, exactement à l'opposé forme et fond liés, de Jean-Christophe Averty...

Evoquant la symétrie du champ-contre-champ, Raoul Sangla précise certain aspect de son « éthique » de l'image : « Le dernier avatar du genre, venu d'Amérique, of course, consiste à cadrer deux personnages en gros plan, lisérés de blanc, réunis côte à côte dans la même image (et même s'ils sont à moins de trois mètres de distance dans le studio du Journal Télévisé). En outre, les deux interlocuteurs fixent, parfois, l'objectif de la caméra, donnant ainsi l'impression de ne pas se regarder, préférant sans doute flagorner le « public » dans les yeux. Ce cadrage confirme l'ambition de globalité et d'ubiquité de la télévision (et même temporelle puisqu'à l'occasion les protagonistes

vivent un jour différent, l'un dans l'aujourd'hui, quand l'autre vit déjà son lendemain aux antipodes.

Quant à moi, je polissais ma révérence à l'étendue du monde qui m'était impartie, à chaque occasion, puisque filmer c'était (et demeure) avant tout en faire partition, l'équarrir pour mieux en sensualiser la générosité hospitalière. Mon plaisir ne cessait d'y trouver refuge comme à l'invention de ce plan fixe d'une compression miniature de César, occupant nettement un tiers de l'écran que traversent au lointain les silhouettes floues de Maurice Rheims et Pierre Dumayet quittant le champ pour y revenir et disparaître à nouveau, deux à trois minutes durant. Cette figure de style, privilégiant iconographiquement un objet, pénalisait aux yeux des académiques et même des classiques, les personnes privées de « point » quoi que nettement identifiables.

Je ne manquais jamais, par ailleurs, de recommander à mes équipiers :
« Si vous passez dans le champ, n'oubliez pas de sourire »



Prix Albert Londres : Gaza à l'honneur

Après Beyrouth en 2007, le jury du Prix Albert Londres a continué à creuser le sillon de la francophonie, il s'est donc réuni à Dakar, pour la première fois de son histoire en Afrique. C'est par Dakar qu'Albert Londres est arrivé en Afrique en 1928 pour écrire ses reportages qui allaient donner naissance à son livre *Terre d'ébène*.

PORTER LA PLUME DANS LA PLAIE

« Le métier de journaliste est devenu une activité à hauts risques » a déclaré Josette Alia, présidente du jury, lors de la cérémonie de remise des prix, en rappelant les menaces de plus en plus lourdes pesant sur la liberté de la presse en Chine, en Russie, à Cuba, en Iran, en Birmanie, au Zimbabwe, au Niger où Moussa Kaka, le correspondant de RFI, est emprisonné depuis le mois de septembre (voir article en dernière page). Concluant son intervention, elle interpellait Albert Londres : « Où es-tu, Albert Londres ? Si tu revenais aujourd'hui, tu reprendrais ta valise en peau de cochon, tes carnets, ton chapeau et tu ne manquerais pas de travail. Tu pourrais enquêter en Chine ou au Tibet. Chercher où passent les petits filles indiennes qui disparaissent à leur naissance. Tenter de rencontrer des narco trafiquants à Rio ou des officiers des Farc en Colombie. La mondialisation aidant, tu devrais élargir ton champ d'action à la terre entière pour pouvoir expliquer comment la faim, qu'on croyait éradiquée, menace aujourd'hui des pays qu'une politique commerciale aberrante a privé de leur agriculture. Vaste programme, Albert ! Tu n'y suffirais pas et c'est pourquoi nous devons aujourd'hui suivre tes traces, continuer ton travail. Et garder en mémoire qu'aujourd'hui plus que jamais nous ne sommes pas des enfants de chœur, que nous voulons ni faire plaisir ni faire du tort, mais seulement porter la plume dans la plaie, comme tu l'as fait. »

Le 70^e Prix Albert Londres de la presse écrite a été attribué à Benjamin Barthe pour ses articles consacrés à Gaza et publiés dans *Le Monde* et *L'Express*. Né en 1972 à Senlis, Benjamin Barthe, diplômé du CFJ (1996) et de l'IEP (1994) a commencé sa carrière professionnelle au sein du magazine *Al-Ahram* (Le Caire) avant de rejoindre *La Provence* (1998/1999), puis *L'Humanité* (1999/2001) et *Le Nouvel Observateur* (2001/2002). Il est aujourd'hui journaliste indépendant à Ramallah pour *Le Monde*, *L'Express*,

RFI, RSR, RTBF, France Culture, TV5, ITV.

Grâce au partenariat établi avec l'Organisation internationale de la francophonie, de nombreuses candidatures africaines sont parvenues au jury dont celle de Ramata Sore, journaliste à *L'Evenement* (Burkina Faso) qui a retenu l'attention du jury. Olivier Guez (*Le Monde 2*) a également obtenu des voix.

Le Prix Albert Londres 2008 de l'audiovisuel a été attribué à Alexis Monchovet, Stéphane Marchetti et Sébastien Mesquida pour *Rafah, chroniques d'une ville dans la bande de Gaza* (diffusé sur France 5 – production Playprod. System TV). Un premier film et une réussite déjà récompensée d'un Fipa d'Or et d'une Étoile de la Scam. Alexis Monchovet, né en 1977, diplômé de l'École de journalisme de Toulouse, a commencé sa carrière professionnelle à France 3. Stéphane Marchetti, né en 1978, diplômé de l'Iscom, a débuté à LCI en 2003. Sébastien Mesquida, né en 1979, également diplômé de l'école de journalisme de Toulouse, travaille actuellement pour RFI et Radio Classique.

L'édition 2008 était organisée en partenariat avec l'ambassade de France à Dakar, Air France, Arléa, CFI et l'organisation internationale de la francophonie.

LES ATELIERS DU DROIT D'AUTEUR DE LA SCAM

Tout ce que vous avez toujours voulu comprendre sur le droit d'auteur... La Scam dispense de véritables formations à l'attention de ses membres, débutants ou confirmés, afin de leur permettre de mieux maîtriser certains droits et avantages méconnus. Le nombre de places étant limité, la réservation est obligatoire.

Jeudi 2 octobre 2008
de 14h à 17h

Protection de l'œuvre et contrat.

Comprendre les règles qui régissent la protection, la production et l'exploitation d'une œuvre : Qui est auteur ? Quels sont mes droits vis-à-vis du producteur ? Quel est le rôle de la Scam ?...

Atelier animé par Nicolas Mazars, juriste à la Scam.

Vendredi 3 octobre 2008
de 9h30 à 18h

Statut de l'auteur : aspects fiscaux et sociaux.

Savoir ce qu'est une note d'auteur, comment se déclarer au fisc, connaître ses droits à la sécurité sociale...

Atelier animé par Niki Picalitos, association Néocortex.

Réservation indispensable
01 56 69 58 09 ou
communication@scam.fr

FID MARSEILLE

du 2 au 7 juillet 2008

La programmation du 19^e Festival international du documentaire de Marseille se décline en cinq thèmes abordant les vidéos de Robert Kramer, la traduction dans la communication inter-états à l'heure de la construction européenne, la production du groupe Zanzibar à la fin des années 1960, une carte blanche à Jean-Pierre Gorin, et le regard de l'enfance sur le monde. 120 films projetés dans cinq espaces proches du Vieux Port, des compétitions internationale et nationale et la remise des prix se déroulera le 7 juillet en soirée, à la Criée, Théâtre National de Marseille.

<http://fidmarseille.org>

Étonnantes Étoiles 2008

311 œuvres étaient en compétition pour l'édition 2008.

La Scam distingue trente documentaires, grands reportages et reportages diffusés à la télévision pour leur qualité, leur diversité et l'exigence créatrice de leurs auteurs.

Chaque œuvre primée est dotée de 4 000 euros et bénéficie dans diverses programmations organisées par la Scam, d'une mise en lumière auprès des diffuseurs, des producteurs, des festivals et des médias. La Scam entend ainsi défendre une télévision de qualité. André Labarthe présidait le jury composé de : Brigitte Chevet, Juan Emilio Pacull, Philippe Truffault et Anne Villacèque. Le 10 mai dernier, Étonnantes Étoiles ont été remises dans le cadre du festival Étonnants Voyageurs et programmées en présence de leurs auteurs au cinéma le Vauban.

La répartition du palmarès par diffuseurs : France Télévision arrive en tête avec 53 % des Étoilés (France 5 : 17 % - France 2 : 7 % - France 3 : 13 % - France 3 Région : 10 % - France 4 : 3 % - France ô : 3 %), Arte représente 31 % des récompensés, les chaînes du câble 13 % (Image plus : 7 %, Planet no limit : 3 %) et la RTBF, 3 %.

L'analyse des horaires de diffusion montre que le documentaire est dans 50 % des cas, un programme de fin de soirée. Seulement 27 % des Étoiles 2008 ont bénéficié d'une première diffusion à une heure de grande écoute, en première partie de soirée.

DOC'OUEST

du 24 au 27 septembre 2008
à Pléneuf Val-André

Pendant quatre jours, auteurs, réalisateurs, producteurs, techniciens, diffuseurs, décideurs et politiques prennent le temps de se parler. Projections de films inédits ou en avant-première, rencontres et ateliers favorisent la naissance de projets documentaires et la consolidation des liens professionnels. Programme en cours d'élaboration, à découvrir en septembre sur :

www.filmsenbretagne.com/rencontres_documentaires/index.php



<i>Alix au pays des gènes</i> de Valérie Guérard Okinawa	Zeugma production, 43', Arte, 19h43
<i>Au nom d'Anna</i> de Manon Loizeau	Capa Productions, 29', France 2, 22h
<i>Barcelone ou la mort</i> d'Idrissa Guiro	Simbad Films, 51', France ô, 20h40
<i>Campagne art - Paille</i> de Sébastien Fau	Un monde meilleur, 2'37, Canal +, 00h57
<i>Campo Santo : champ sacré</i> de Sonia Pastecchia	Crescendo fi lms - iota production, 60', RTBF, la deux, 22h
<i>Dieu est américain</i> de Richard Martin-Jordan	Palladium productions, 52', Image plus, 15h
<i>Discorama, signé Glaser</i> d'Esther Hoffenberg	INA, 67', France 3, 23h05
<i>Huis clos pour un quartier</i> de Serge Steyer	Mille et une fi lms, 52', France 3 Ouest, 16h20
<i>La boîte à tartines</i> de Floriane Devigne	L'œil sauvage et les Films de la mémoire, 53', Image, Plus, 17h05
<i>L'Affaire Montcharmont</i> de Mireille Hannon	Z'azimut Films, 50'29, France 3 Bourgogne, Franche-Comté, 16h15
<i>Le papier ne peut pas envelopper la braise</i> de Rithy Panh	CDP, 86', France 3, 23h20
<i>Le sac de Nankin</i> de Serge Viallet et Jun Mori	Point du jour, 52', Arte, 20h45
<i>Les martyrs du Golfe d'Aden</i> de Daniel Grandclément	DGP, 52', France 3, 20h50
<i>Made in China</i> de Jean-Yves Cauchard, Mathias Lavergne et Charlotte Cailliez	Hikari productions, 57', France 5, 20h40
<i>Maasaï, terre interdite</i> de Kristin Sellefyan et Xavier Péron	Dev-TV, 52', Arte, 13h05
<i>Nina</i> de Thibault Staib et Eric Perruchon	Bonne Pioche, 75', Planet No Limit, 22h35
<i>Où sont nos amoureuses</i> de Claudie Hunzinger et Robin Hunzinger	Real productions, 53', France 3 Alsace, 16h15
<i>Pakistan Zindabad - longue vie au Pakistan</i> de Pascale Lamche et Christine Camdessus	Alegria production, 110', Arte, 20h40
<i>Rafah, chroniques d'une ville dans la bande de Gaza</i> de Stéphane Marchetti, Alexis Monchovet et Sébastien Mesquida	Play prod et System TV, 52', France 5, 21h40
<i>René Char, nom de guerre Alexandre</i> de Jérôme Prieur	C ^e des Phares et balises, 61', Arte, 22h10
<i>Scènes de chasse au sanglier</i> de Claudio Pazienza	Les films du présent et Komplot, Films, 46', Arte, 00h
<i>Sur la route couleur de sable</i> de Béatrice Ly Cuong	Les Films d'ici et L'Oeil du Prince, 54', France 5, 21h40
<i>Tarzan des arabes, Kahloucha</i> de Mohamed Nejib Belkadhi	Propaganda Production, 80', Arte, 23h40
<i>The cycle of the mental machine</i> de Jacqueline Caux	Auto production, 57', France 4, 00h35
<i>Toro si té / Tout va bien</i> de Daisy Lamothe	Agora Films, 78', TV5 Monde, 17h05
<i>Un corps sans vie de 19 ans</i> de Mosco Boucault et Philippe Broussard	ZEK, 74', France 3, 23h25
<i>Une place dans la République</i> de Jean-Gabriel Leynaud	Lapsus, 53', France 2, 23h15
<i>Voyage en sol majeur</i> de Georgi Lazarevsk	Quark Production, 54', Arte, 22h30
<i>Yves Klein, la révolution bleue</i> de François Lévy-Kuentz et Stephan Lévy-Kuentz	MK2, TV, 52', France 5, 20h40
<i>Welcome Europa</i> de Bruno Ulmer, Florent Mangeot et Jean Pol Fargeau	Son et lumière, 90', Arte, 23h10.

Protection des sources = défense des libertés

« Quand TF1 est à la recherche de cerveaux disponibles qui la fuient, quand les salariés de la télévision publique cherchent les crédits de fonctionnement sur lesquels le Président de la République a fait un véritable hold-up, quand les salariés de TV5 cherchent un patron qui ne soit pas étroitement lié au ministre de tutelle, quand l'AFP cherche à échapper aux pressions du gouvernement et de l'UMP, quand les salariés de *France Soir*, de *Libération*, du *Monde* et du *Figaro* cherchent à préserver une rédaction capable de répondre aux attentes des lecteurs, quand les salariés des *Echos* et de *La Tribune* cherchent à préserver leur indépendance, quand les journalistes de la presse régionale cherchent à échapper au journal unique, quand le gouvernement cherche à contourner son obligation d'adapter la législation française en matière de protection des sources, c'est qu'il existe un véritable problème dans notre société. »

Michel Diard introduisant la table ronde organisée par la Scam le 27 mai dernier et animée par Pierre Bouteiller.

Pierre Bouteiller

C'est toujours grâce à la presse que les affaires sont sorties. Il ne faut pas compter sur le politique pour se censurer lui-même. De l'affaire Ben Barka à l'affaire Clearstream en passant par les diamants de Giscard d'Estaing, les sujets ne manquent pas. Maître Henri Leclerc, sur la notion de la défense de la presse, de liberté de la presse, du droit d'auteur et des journalistes, vous êtes un expert.

Maître Henri Leclerc (avocat, président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme)

La liberté de la presse est considérée comme une liberté fondamentale. La Déclaration des droits de l'Homme de 1789 disait que la liberté de communiquer des opinions était un des droits les plus précieux. Elle affirmait aussi que c'était un droit défini. Chacun peut parler, imprimer, écrire librement (les modes de communication étaient prévus même si on ne connaissait pas Internet) mais sauf, disait la Déclaration, à répondre des abus dans des cas déterminés par la loi.

Il s'agit de savoir quels sont les abus et les cas déterminés par la loi. Sur ce point, la Convention européenne des droits de l'Homme, dans son article 10, indique que la loi ne peut protéger que certains intérêts tout à fait définis et particuliers. La Cour européenne des droits de l'Homme fait de la liberté de la presse un fondement essentiel, un chien de garde de la démocratie, sa colonne vertébrale. Sans liberté de la presse, il n'existe plus de démocratie.

Jusqu'à présent les sources étaient protégées. Le principe de la protection des sources était un principe fondamental même si nous assistions à des violations constantes de ce principe, à des juges qui s'introduisaient dans des locaux, à des journalistes condamnés parce qu'on avait eu accès à leurs sources.

Le principe était cependant affirmé, notamment par la Cour européenne des droits de l'Homme dans des conditions particulièrement claires puisque, depuis l'arrêt Goodwin en 1996, tous les arrêts reprennent la même formule disant que le secret des sources est la pierre angulaire de la liberté de la presse, parce qu'il est évident que l'in-

formation a besoin de sources.

Faire une loi n'est pas une mauvaise idée. Le secret des sources était affirmé par les principes mais pas dans la loi. Le projet de loi a été catastrophique car en définitive il restreignait le secret des sources dans des conditions inadmissibles. Je ne dis pas que le texte voté par l'Assemblée nationale soit un bon texte. Je pense que c'est un moins mauvais texte. Nous avons échappé au pire. Le texte proposé par Rachida Dati était inadmissible. Le rapporteur, Étienne Blanc, a fait un travail considérable et des amendements proposés par la Commission ont amélioré ce texte.

Le premier article de la loi qui va devenir l'article 2 de la loi de 1881 est celui-ci : « le secret des sources des journalistes est protégé afin de permettre l'information du public. » Voilà une chose remarquable... mais ils ont ajouté « sur des questions d'intérêt général ». Pourquoi avoir restreint cela aux questions d'intérêt général ? En réalité, chacun comprend très bien ce que cela veut dire, à savoir qu'il existe deux presses, une bonne et une mauvaise : la presse qui parle des questions d'intérêt général et celle qui parle d'autres choses ou des informations considérées indignes de protection. À partir du moment où on fait une distinction entre une presse propre et une presse sale, les choses deviennent extrêmement pernicieuses parce qu'il peut y avoir d'autres distinctions. Cette loi est une loi dangereuse parce qu'elle est vague.

Un autre point du projet de loi ; Le magistrat qui effectue la perquisition veille à ce que les investigations conduites respectent le libre exercice de la profession de journaliste et à ce qu'elle ne porte pas atteinte de manière disproportionnée au regard de la nature, etc. Que signifie « porter une atteinte de façon disproportionnée » ? Personne ne peut répondre. Nous sommes dans une situation préoccupante où, sous prétexte d'affirmer un principe, on le réduit quelque peu.

Pierre Bouteiller

Jean-Michel Décugis, concernant le sujet du dopage et de l'affaire Cofidis, vous avez eu des ennuis...

**LE PROJET DE LOI
EST UNE RÉGRESSION
PARCE QUE
LA JURISPRUDENCE
AVAIT DONNÉ UN
CERTAIN NOMBRE
DE GARANTIES.**

Jean-Michel Décugis (grand reporter, *Le Point*)

En janvier 2004, *Le Point* a publié des écoutes judiciaires dans le cadre d'une enquête sur un trafic de produits dopants au sein de l'équipe cycliste de Cofidis. Ces écoutes judiciaires montraient que des coureurs cyclistes avaient eu recours à des transfusions sanguines au cours du Tour de France 2003, le fameux tour centenaire. Curieusement, il n'y avait eu aucun contrôle positif. Le juge n'avait pas encore ces écoutes parce qu'elles étaient entre les mains de la police et d'autres personnes. Nous en avons hérité parce que certains pensaient que l'affaire allait être étouffée.

Que s'est-il passé ? Une enquête administrative a été menée par la police des polices. Nous avons été mis sur écoute. Quelques mois plus tard, nous avons été perquisitionnés au *Point*.

L'article 109 permet de ne pas donner ses sources, il vous protège. La police des polices vous interroge :

« monsieur, quelles sont vos sources ? ». Vous répondez :

« non, je ne donne pas mes sources ». Après cela, vous passez devant le juge d'instruction qui pose la même question et auquel vous donnez la même réponse. Pendant ce temps, on écoute vos conversations téléphoniques, on cherche sur votre ordinateur... Une loi existe et on la contourne. La loi autorise le journaliste à ne pas donner sa source et autorise les magistrats à perquisitionner, à vous écouter. Le projet de loi est une régression parce que la jurisprudence avait donné un certain nombre de garanties.

Emmanuelle Perreux (présidente du Syndicat de la magistrature)

Le problème de ce texte, comme très souvent aujourd'hui en France, est qu'on affirme une liberté mais qu'on vient immédiatement la restreindre. On la restreint tellement qu'on se demande si cette liberté existe encore. C'est une problématique qui touche le métier des journalistes mais, plus globalement, l'exercice de nos libertés, depuis quelques années. On peut dire de manière très claire

que cette loi est très en deçà de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme. Il y aura un texte en droit interne qui n'est pas suffisamment protecteur, et une jurisprudence de la Cour européenne qui sera plus protectrice. Cela veut dire que les journalistes continueront à devoir saisir la Cour européenne pour obtenir gain de cause et voir reconnaître leur droit et leurs possibilités de faire leur métier.

Si ce texte fait l'objet d'un débat à l'Assemblée, c'est parce que la France a été mise en demeure de protéger le secret des sources, notamment parce que le Conseil de l'Europe a édicté, voici quelques années, une recommandation très claire sur cette question.

Toutes les possibilités instaurées par la loi de déroger à la protection des sources nous paraissent beaucoup trop larges et vraiment préoccupantes. Le texte du gouvernement dit : « au cours d'une procédure pénale, il peut être porté atteinte au secret des sources si la nature et la particulière gravité du crime et du délit sur lequel elle porte ainsi que les nécessités des investigations rendent cette atteinte strictement nécessaire. » Que signifie « particulière gravité d'un crime ou d'un délit » ? Qui juge de la gravité ? C'est le magistrat qui va interroger un journaliste et va effectuer une perquisition. Les termes ne sont pas suffisamment précis et nous aurions préféré que la France s'aligne sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme ; c'est peut-être un devoir pour une société démocratique.

La définition qui est faite dans la loi de la profession de journaliste est également très inquiétante. Pourquoi définir cette profession dans un texte sur le secret des sources ? J'ai peur que ce soit pour restreindre la question du secret des sources et notamment pour en écarter tous les collaborateurs du journaliste. Le journaliste pourra peut-être se taire mais qu'en est-il de ses collaborateurs et de toutes les personnes qui participent à la rédaction et qui ne seront pas protégés par ce texte ? Ce texte porte une certaine hypocrisie.

Martine Simonis (secrétaire nationale de l'association générale des journalistes professionnels de Belgique)

La législation belge est paraît-il une des meilleures législations en Europe et même au monde. Nous n'avons jamais voulu, au départ, cette législation, considérant que les exceptions qu'elle aurait pu apporter à la protection des sources étaient potentiellement plus dangereuses pour les journalistes que l'absence de législation. Nous avons fini par la demander parce que les problèmes entre la presse et la justice persistaient. Le dossier Ernst, qui a conduit à la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'Homme en 2003, était un dossier de perquisitions massives dans cinq rédactions et cinq domiciles de journalistes. Des perquisitions qui n'ont jamais donné lieu à des poursuites ultérieurement ! Il s'agissait simplement de tarir les sources d'information des journalistes.

Pierre Bouteiller

Vous voulez dire que c'est une forme d'intimidation.

Martine Simonis

C'était le but et c'est toujours : faire taire les informateurs.

Nous avons donc réussi à faire condamner la Belgique en 2003. Nous pensions avoir obtenu par ce biais la consécration de la protection des sources en Belgique mais en 2004, de nouvelles perquisitions dans les rédactions ont eu lieu. Nous n'avions alors plus le choix. Il fallait une législation. Le travail a été long. Nous avons travaillé notamment avec des parlementaires qui avaient une approche intelligente de la question. Le secret des sources, il faut l'expliquer. Ce n'est pas un privilège qui bénéficie aux journalistes mais au public et il peut bénéficier aussi aux parlementaires et aux personnes politiques parce qu'ils ont aussi parfois intérêt à faire « sortir » des dossiers dont ils ont connaissance tout en restant protégés comme sources. Lors de la préparation de cette législation, nous avons aussi pu compter sur divers experts et organisations (La Ligue des droits de l'Homme, les barreaux, l'association syndicale des magistrats,...)

et sur les éditeurs de journaux et les patrons de l'audiovisuel, au coude à coude avec les journalistes.

Pierre Bouteiller

N'existe-t-il pas, en Belgique, de proximité pour ne pas dire de connivence entre certains patrons de presse et certains patrons du pouvoir ?

Martine Simonis

Non, la situation est très différente. Nos groupes de presse sont des groupes de presse. Ils n'ont pas d'intérêts dans d'autres entreprises et d'autres secteurs. Nous n'avons donc pas ces problèmes de connivence tels que la France les connaît par endroits.

Pierre Bouteiller

Denis Robert, confrère et écrivain, vous avez également un grand nombre de souvenirs sur le sujet.

Denis Robert (écrivain et journaliste)

J'ai à peu près tout expérimenté. J'ai subi tout ce qui était possible et imaginable. Mon domicile a été perquisitionné. Mon téléphone a été écouté, mes emails piratés. J'ai été filé dans la rue par la DST, des photos ont été prises. Les téléphones de mes enfants, de ma femme, ont été écoutés. Mon avant-dernier livre sur l'affaire

Clearstream a été retiré de la vente pendant un mois. J'ai été mis en examen.

En 2006, dans l'affaire Clearstream, j'ai été interrogé par la police puis par les juges. Je n'ai jamais voulu divulguer mes sources, en particulier une source importante qui était la personne qui m'avait remis les fichiers de Clearstream.

Par mon livre, j'ai débloqué toute cette affaire. Lorsque j'ai divulgué, à sa demande, ma source, j'ai été mis en examen pour recel de vol de secret bancaire et surtout pour recel d'abus de confiance et la source mise en examen pour abus de confiance. Je suis très amer qu'une démocratie puisse accepter cela et qu'un parquet général accepte de jouer ce jeu.

Par ailleurs, moins soutenu que moi au niveau de mes confrères, il est dif-

ficile de trouver. Heureusement un comité de soutien s'est créé rassemblant plus de 2000 dons. Ce comité a collecté, depuis un an, 100 000 euros ; 70 000 euros ont été consacrés aux 90 procédures délivrées contre moi en France et à l'étranger.

Avant d'être un journaliste ou un écrivain, je reste un homme libre. Cette liberté a un prix. Si j'écris ces livres c'est parce que, dans les journaux, ce n'était plus possible. La question fondamentale est celle de la censure. Ce qu'il faut juger, c'est l'information. Les auteurs publiant de l'Information ne sont pas toujours journaliste ; ils doivent être défendus comme les journalistes dans le cadre de la loi.

C'est une mauvaise loi ; il y a une volonté du pouvoir de reprendre en main l'information.

Alain Vernon (service des sports de France 2)

Denis Robert a raison : pourquoi les gens qui nous donnent des infos le font-ils ? Parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Parce que la presse peut dire à leur place. J'ai longtemps travaillé avec un Directeur des Douanes aujourd'hui à la retraite qui me disait : « Je sais tout et je ne peux rien dire, tu ne sais rien mais tu peux tout dire, nous allons pouvoir nous arranger entre nous ». J'ai bien évidemment été manipulé par cet homme qui était plus fort, plus intelligent et mieux informé que moi. Ce n'est pas un problème, nous sommes en démocratie et si nous avons le sentiment et la preuve que ce que l'on dit est juste, il faut y aller.

Cette loi est très grave car le pouvoir politique, dans notre démocratie, s'arrange pour éliminer les journalistes parce que la société, pensent-ils, n'en a plus besoin. Le monde moderne et la communication n'ont plus besoin des journalistes. Tout le monde communique aujourd'hui : le Gouvernement, les grandes industries, le patronat, les lobbies. Il faut empêcher les emmerdeurs d'emmerder, donc il faut éliminer les journalistes. Que ce soit dans le sport, dans les sciences, dans le spectacle, à Cannes, aux Jeux Olympiques ou dans la politique, il y a des communicants partout. Les rares emmerdeurs, les rares fouilleurs de merde, il faut leur donner une bonne leçon en les pré-

venant : « Attention, cette loi s'adresse à vous, si vous faites les cons, vous serez condamnés ». Peu de journalistes font de l'information et de l'enquête, la dissuasion des procès et des sommes fara-

mineuses à payer est très efficace. Le pouvoir politique veut nous enter- rer définitivement. Ils ne peuvent pas le dire ouvertement, sinon ils renieraient notre soi-disant démocratie, mais ils ne veulent plus des journalistes car nous les gêtons.

Pierre Bouteiller

Dans ma très longue carrière, j'ai pu connaître quelques journalistes sportifs et quand nous nous rencontrions au Bistrot des Chaumettes, il y avait des spécialistes sportifs qui avaient des histoires passionnantes sur les escroqueries, le dopage, les enveloppes. C'était haletant, formidable. Une fois qu'ils étaient à l'antenne, il y avait une sorte de schizophrénie, un discours de langue de bois, une sorte de palissandre. Comment l'expliquez-vous ? Est-ce une sorte de connivence ?

Alain Vernon

C'est tout simplement passible de dif- famation. Les journalistes à l'antenne sont obligés d'avoir des preuves.

Le 28 mai 2007, j'ai fait un sujet sur les transferts dans le milieu du foot. Aujourd'hui beaucoup de millionnaires, de milliardaires s'intéressent aux clubs de foot. Ce n'est pas parce que soudainement ils aiment le foot, c'est parce qu'ils peuvent faire du transfert sur de la viande. Un footballeur vaut 5 millions d'euros un jour et 30 millions le lendemain. Si vous faites du trading dans l'économie, vous savez que le pétrole, le blé, le sable, les carcasses de porc ont un certain prix qui globalement ne varie pas trop. Le prix du footballeur varie du jour au lendemain. Des gens se sont aperçus qu'en vendant des joueurs de foot, ils pouvaient faire énormément d'argent. Aujourd'hui, dans les rédactions, un journaliste qui fait son boulot normalement devient un emmerdeur.

Pierre Bouteiller

Comment concilier la protection des sources et l'obligation d'apporter la preuve de ce qu'on raconte.

J'AI SUBI TOUT CE QUI ÉTAIT POSSIBLE ET IMAGINABLE.

**IL SERA DÉSORMAIS
RECONNU AUX
JOURNALISTES LE
DROIT DE NE PAS
RÉVÉLER LEURS
SOURCES, SAUF DANS
TOUS LES CAS OÙ
LA PUISSANCE
PUBLIQUE EN JUGERA
AUTREMENT.**

Denis Ruellan (professeur à l'Université de Rennes I)

L'esprit de la loi en discussion au Parlement, est de considérer que le professionnel garde le secret de façon ordinaire, et que de façon extraordinaire on le contraindra de révéler l'origine de ses informations : « Le secret des sources des journalistes est protégé afin de permettre l'information du public sur des questions d'intérêt général. Il ne peut être porté atteinte directement ou indirectement à ce secret qu'à titre exceptionnel et lorsqu'un impératif prépondérant d'intérêt public le justifie. »

Ce raisonnement est incorrect. Le droit absolu de protéger des sources est indispensable à un exercice responsable du journalisme dans une démocratie qui fonde son équilibre sur la transparence des actes et acteurs. Il doit être des circonstances exceptionnelles que le journaliste doit pouvoir invoquer, des conditions impérieuses qui l'obligent à ne pas respecter un usage parfaitement ordinaire, celui de révéler ses sources, de considérer que

l'origine d'une information fait partie de l'information, une part fondamentale comme l'établissait la rhétorique il y a deux mille cinq cents ans.

Ce raisonnement juridique est incorrect, mais il faut reconnaître qu'il fait écho à une culture professionnelle qui fonde le journaliste dans un rapport ambigu vis à vis des sources. Mais l'*habitus* n'implique pas de les citer toujours, même dans les situations courantes.

Deux conditions ont changé la donne : les sources disposent de canaux pour diffuser directement leurs discours et les publics disposent des outils pour accéder directement à ces discours. Dans ce nouveau contexte, l'opacité sur les sources n'a plus de sens. Au contraire, le journalisme réside dans une sélection ordonnée et transparente des discours, l'application d'une traçabilité de l'information qui en garantit la qualité par une certification de l'origine. C'est là un

métier qui s'appelle le journalisme et se résume à établir qui a dit quoi quand et pourquoi, le qui parle étant essentiel à connaître pour celui à qui « on » parle.

Il sera désormais reconnu aux journalistes le droit de ne pas révéler leurs sources, sauf dans tous les cas où la puissance publique en jugera autrement. La mesure est bien en deçà de la jurisprudence européenne, la loi intervient parce que la France est sommée de s'y conformer après plusieurs condamnations, elle ne s'y soumet pas et au contraire menace les journalistes d'un arbitraire, les intimide ainsi. Au mieux, l'imprécision de la mesure promet de beaux cafouillages. Des journalistes pourraient au contraire évoquer l'extraordinaire de certaines situations relationnelles pour refuser de se soumettre.

Ce sera l'honneur de la profession de les défendre. Remarquons par avance que cet extraordinaire n'aura de sens que si 99 % des relations sources / journalistes sont banalisées, ramenées à l'ordinaire. Cet usuel, c'est la publication régulière des sources, leur visibilité courante et immédiate, afin que l'extraordinaire puisse apparaître dans son évidence, jugé au cas par cas par le journaliste entouré de ses pairs, en son âme et conscience. Il ne peut y avoir d'extraordinaire (le secret) sans ordinaire (la transparence) des sources. Il n'est pas d'exception sans habituel, et l'habitude des journalistes de faire état de leurs sources n'est pas acquise.

Le projet de loi porte ainsi de graves effets possibles : il n'octroie pas au journaliste le secret professionnel, il le menace dans des cas extraordinaires à la définition arbitraire, et l'incite à l'ordinaire de ne pas faire état de ses sources. Cette opacité encouragée de la trace de l'information est tout sauf un gage de qualité, car elle favorise toutes les malversations et les manipulations par les sources, ce qui est peut-être in fine l'effet attendu de la loi : l'autorité des discours puissants sur l'autonomie médiatique.

Martine Simonis

Chaque fois que nous parlons du secret des sources, nous arrivons au débat

sur la responsabilité : comment travaillent les journalistes ? Comment est-il possible de les « poursuivre » ? Peuvent-ils faire n'importe quoi ? La question du secret des sources ne change en aucune manière les régimes de responsabilités qui existent. La responsabilité du journaliste demeure pleine et entière. Le journaliste doit répondre de ses comportements.

Jean-Michel Décugis

Ce projet de loi est volontairement flou. Pourquoi ? Parce qu'il y a des sources officielles et non officielles mais certaines sources non officielles peuvent être autorisées. Un gouvernement n'a aucun intérêt à légiférer de façon très précise sur le secret des sources, sur le recel du secret de l'instruction parce que le flou lui permet d'agir à sa guise. Comment le journaliste, dit d'investigation, obtient-il ses informations ? Il les obtient des avocats et en sous-main des policiers ou des juges. Il obtient le plus souvent ces informations de façon partielle, partielle et c'est son travail que d'essayer de les recouper.

Emmanuelle Perreux

Normalement, le Conseil Constitutionnel qui est l'organe suprême, regarde si les lois sont conformes à notre Constitution en ayant le pouvoir de les invalider. Cependant, le Conseil Constitutionnel s'est toujours refusé à exercer ce que l'on appelle le contrôle de conventionalité. Il examine si le texte est conforme à la Constitution mais il refuse de vérifier la conformité des lois avec les textes internationaux dont la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cela crée l'obligation d'attendre un cas d'espèce et d'aller jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle la France est l'un des pays les plus condamnés par cette Cour, immédiatement derrière la Russie et la Moldavie ou encore la Turquie.

Martine Simonis

Que protège la protection des sources ? Ce sont les sources qui sont protégées ou les journalistes ? En Belgique, depuis un récent arrêt de la Cour de

Google, le moment de vérité

cassation, il semble que les sources ne soient pas davantage protégées qu'auparavant. Lors d'une perquisition chez un simple justiciable, les policiers sont arrivés avec le juge, mais, surprise, une caméra de RTL TV était présente.

Le magistrat, agacé, a demandé « Comment avez-vous été prévenus ? », le journaliste a répondu « secret des sources ». Le magistrat a ouvert une enquête pour savoir qui parmi les siens avait donné l'information. Ils ont vite trouvé puisqu'un policier avait utilisé son GSM de service pour prévenir la rédaction. Le policier a rétorqué que la législation protège le secret des sources et qu'il ne peut pas être poursuivi. À notre sens, il avait raison d'invoquer cette loi qui précise : « Il ne pourra être procédé à aucune mesure d'information ou d'instruction concernant des données relatives aux sources d'information (...) » Aucune ! Selon nous, cela signifie aucune chez le journaliste ni aucune ailleurs. La Cour de Cassation, a donné une autre interprétation, signifiant que si on ne peut mener aucune mesure auprès du journaliste certes, on peut en revanche chercher partout autour.

Nous souhaitons protéger le public, donc les sources qui demandent l'anonymat, et nous nous rendons compte que nous avons bâti des îlots de protection pour le journaliste, le collaborateur rédactionnel, mais pas pour ceux qui les informent.

**QUE PROTÈGE LA
PROTECTION
DES SOURCES ?
CE SONT LES SOURCES
QUI SONT PROTÉGÉES
OU LES JOURNALISTES ?**

AVIS DE TEMPÊTE SUR LA COPIE PRIVÉE

L'association « La culture avec la copie privée » est née le 8 avril. Présidée par le cinéaste Alain Corneau, elle regroupe une cinquantaine d'organismes représentant les professionnels de la culture et des représentants des associations de consommateurs. Cette nouvelle association est créée dans un contexte hostile à la rémunération pour copie privée puisque les industriels attaquent sur tous les fronts ; ils portent leurs revendications devant les tribunaux, devant le Conseil d'état, devant la commission européenne, devant le gouvernement français... espérant démanteler cette rémunération essentielle pour les auteurs et l'ensemble des ayants droit, mais aussi pour la diversité culturelle puisque 25 % des sommes collectées alimentent l'action culturelle des SPRD et le financement de nombreux festivals.

Information
www.copieprivee.org

Quelle sera l'attitude de Google après sa condamnation le 20 février dernier par le Tribunal de Commerce de Paris dans l'affaire, *Le Monde selon Bush* ?

En soi, les faits ne prêtaient guère à discussion. Malgré des demandes répétées, Google n'avait pas voulu, ou pas pu (?), stopper l'exploitation sur son service Google vidéo France, en entier ou en extraits, du documentaire *Le Monde selon Bush* de William Karel et Éric Laurent (membres Scam) produit par Flach Films et distribué en vidéo par les Éditions Montparnasse. Plusieurs constats avaient d'ailleurs été produits par les ayants droit du film pour démontrer l'atteinte persistante à leurs droits durant des mois. Finalement, c'est cette « incapacité » de Google à réagir efficacement contre cette violation manifeste des droits d'auteur et droits voisins que le Tribunal a sanctionné par 150 000 euros de dommages et intérêts. Estimant que la loi française accorde à Google un statut privilégié « d'hébergeur », sans responsabilité immédiate sur les contenus mis en ligne directement par les internautes – ceci au nom de la liberté de communication – le Tribunal de Commerce de Paris juge toutefois que le moteur de recherche avait les moyens de faire cesser les contrefaçons du film, dès lors qu'il avait été averti du problème par les ayants droit.

Logiquement, le Tribunal fait donc aussi interdiction à Google de poursuivre cette reproduction/diffusion du film contrefait, sous astreinte de 1 500 euros par infraction constatée.

Cette décision parisienne vient compléter l'excellente décision belge dans l'affaire de la presse écrite.

Elle confirme la nécessité d'élaborer sans plus tarder des accords individuels et collectifs entre Google et les ayants droit, inspirés de ceux déjà passés avec la Sofam et la Scam en Belgique, permettant de rémunérer les auteurs pour l'exploitation de leurs œuvres.

Frédéric Young

Déjà 250 jours de prison pour Moussa Kaka

Le journaliste, correspondant de RFI au Niger, est en prison depuis plus de 8 mois. La Scam et l'association du Prix Albert Londres ont rejoint le comité de soutien.

L'instruction de l'affaire Moussa Kaka commence à peine. Et pourtant, le correspondant de RFI au Niger est incarcéré depuis le 20 septembre dernier. Il a été arrêté au soir du 19 septembre 2007 dans son bureau. La justice nigérienne l'a ensuite inculpé de complicité d'atteinte à la sécurité de l'Etat pour ses contacts présumés avec la rébellion touarègue. Moussa Kaka faisait son travail tout simplement. Pour cela, il risque la prison à vie.

Aujourd'hui, Moussa Kaka n'a pas encore été entendu sur le fond du dossier. De plus, la cour de Cassation du Niger, la plus haute juridiction du pays, a décidé le 8 mai dernier de réintroduire dans le dossier des écoutes téléphoniques. Ces écoutes avaient dans un premier temps été jugées illégales parce que réalisées sans commission rogatoire.

Elles sont présentées comme des éléments à charge contre Moussa Kaka par l'accusation. Ceux qui ont pu lire la transcription de ces écoutes, ou écouter les bandes, affirment qu'elles ne comportent aucun élément contre Moussa Kaka.

En principe Moussa Kaka doit être

entendu le 12 juin par le doyen des juges d'instruction.

Les confrères de Moussa Kaka restent mobilisés pour qu'il ne soit pas oublié dans une cellule de la prison de Niamey. En ce moment au Niger, les températures avoisinent les 45°. Les détenus s'entassent à treize, quatorze ou quinze dans des cellules de 12 mètres carré environ. Ce sont la famille et les amis de Moussa Kaka qui lui apportent à manger. Ils nourrissent également ses codétenus, tous les jours.

A l'extérieur, sa famille l'attend. Moussa Kaka a six enfants.

Le 23 mai, le comité de soutien « Libérez Moussa Kaka » a organisé une soirée à Paris, au Satellit Café, avec la participation de Tiken Jah Fakoly (Côte d'Ivoire), El Hadj Ndiaye (Sénégal), Lulendo (Angola) et Mamane (Niger). L'épouse de Moussa Kaka était à Paris du 19 au 25 mai, à l'invitation de l'association Reporters Sans Frontières. Jamila Souley Kaka a notamment été reçue par la secrétaire d'Etat française aux droits de l'Homme, Rama Yade. Elle a également rencontré les media français et internationaux.

Pour Amnesty International, Moussa

Kaka est aujourd'hui un prisonnier politique. Le parlement européen se mobilise également. Plusieurs eurodéputés ont déjà signé la pétition pour demander la libération de Moussa Kaka.

Le texte de la pétition peut être consulté sur le site www.liberezmoussa.fr.



La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°32 Juin 2008 ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A Directeur de la publication Laurent Duveillier Ont participé à ce numéro Véronique Blanchard, Carine Bled, Eve-Marie Cloquet, Sylvain Gagant, Stéphane Joseph, Marie-Christine Lederc-Senova, Jean-Pierre Mast, Nathalie Orloff, Juliette Rengeval.

Scam* France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam* Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam* Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202, Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (1) 514 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca